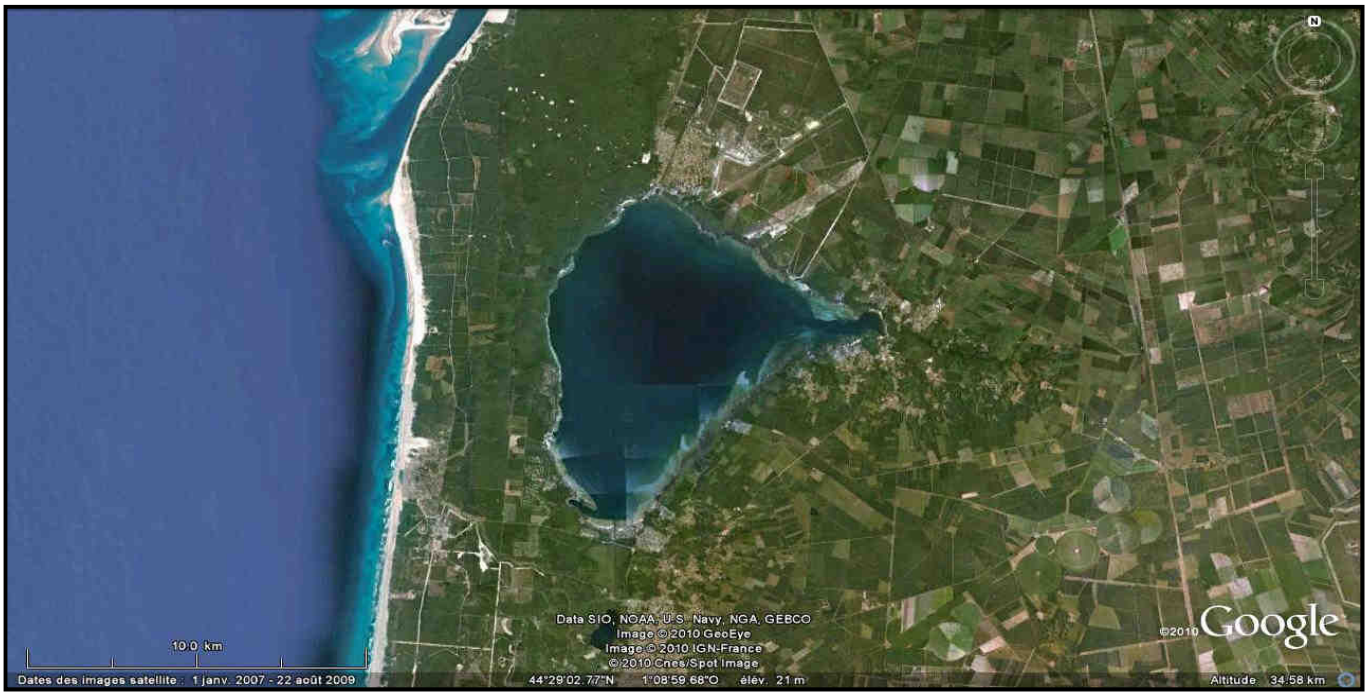
Profil de baignade

Plages Maguide et Port Maguide, commune de Biscarrosse



● version du 29/08/2014

version précédente 08/06/2010

Présentation de la zone de baignade

Identification de la commune

Commune	BISCARROSSE
Département	LANDES
Région	AQUITAINE
Superficie de la commune	160,48 km2
Nombre d'habitants sur la commune	12 209 hab.
Densité de population	76 hab./km2
Latitude	44.394167
Longitude	-1,162778
Altitude	mini. 0 m — maxi. 78 m
Nom des plages	Plages de Maguide et Port Maguide.
Personne responsable des eaux de baignade	M. DUDON, Maire
Date de création de la plage	

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténuera ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

Le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. A l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

La commune de Biscarrosse

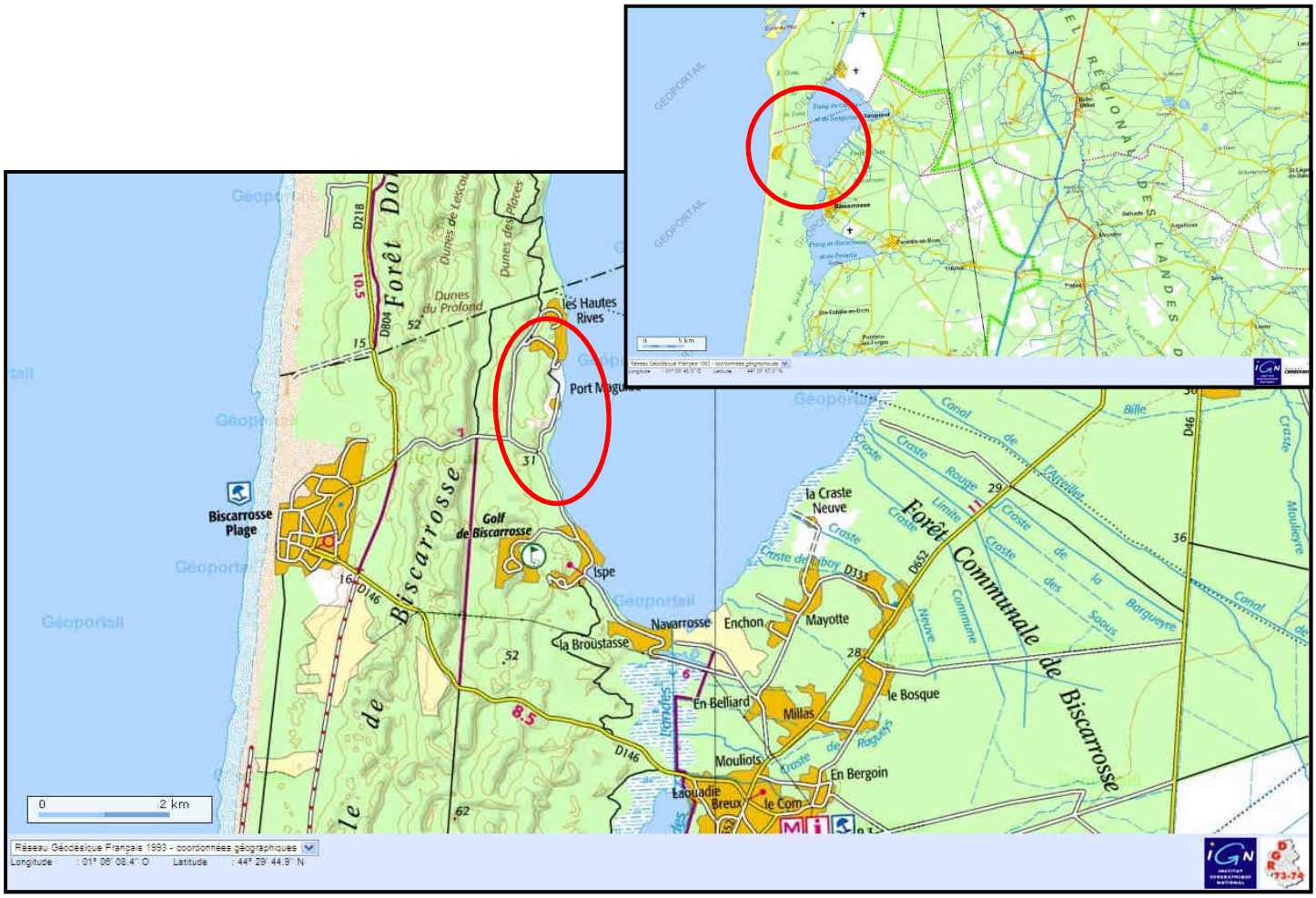
Biscarrosse, commune de près de 13000 habitants, accueille près de 100 000 résidents en été dans un cadre privilégié alliant océan, lacs et forêt. Trois pôles se distinguent:
- Biscarrosse Ville regroupe près de 10 000 personnes, centre administratif et commercial, au cœur du dynamisme de la commune.
- Biscarrosse Plage, à 9 km du centre ville est située au pied du cordon dunaire et compte environ 1500 habitants à l'année.
- Biscarrosse Lacs, (environ 1500 habitants) en bordure du lac nord, à 7 km du centre ville est constituée de hameaux résidentiels, abritant les ports de Maguide et Navarrosse, ainsi que le golf.

La commune de Biscarrosse se situe au nord-ouest du département des Landes, à quelques kilomètres du bassin d'Arcachon. Avec 19 308 hectares, la commune offre à ses habitants une qualité de vie extraordinaire avec notamment 13 000 hectares de forêts et 3 200 hectares de plans d'eau. L'eau est omniprésente dans le paysage et constitue un atout majeur.

A l'image du phénomène d'attractivité que connaissent les villes situées autour du Bassin d'Arcachon, le développement de la population est actuellement extrêmement fort (+ 29,5 % de population supplémentaire entre les recensements de 1999 et de 2006). Avec près de 600 entreprises, tous secteurs d'activités confondus (commerces, services, industries et artisanat), Biscarrosse est un des principaux pôles économiques du Nord des Landes.

Situation des zones de baignade

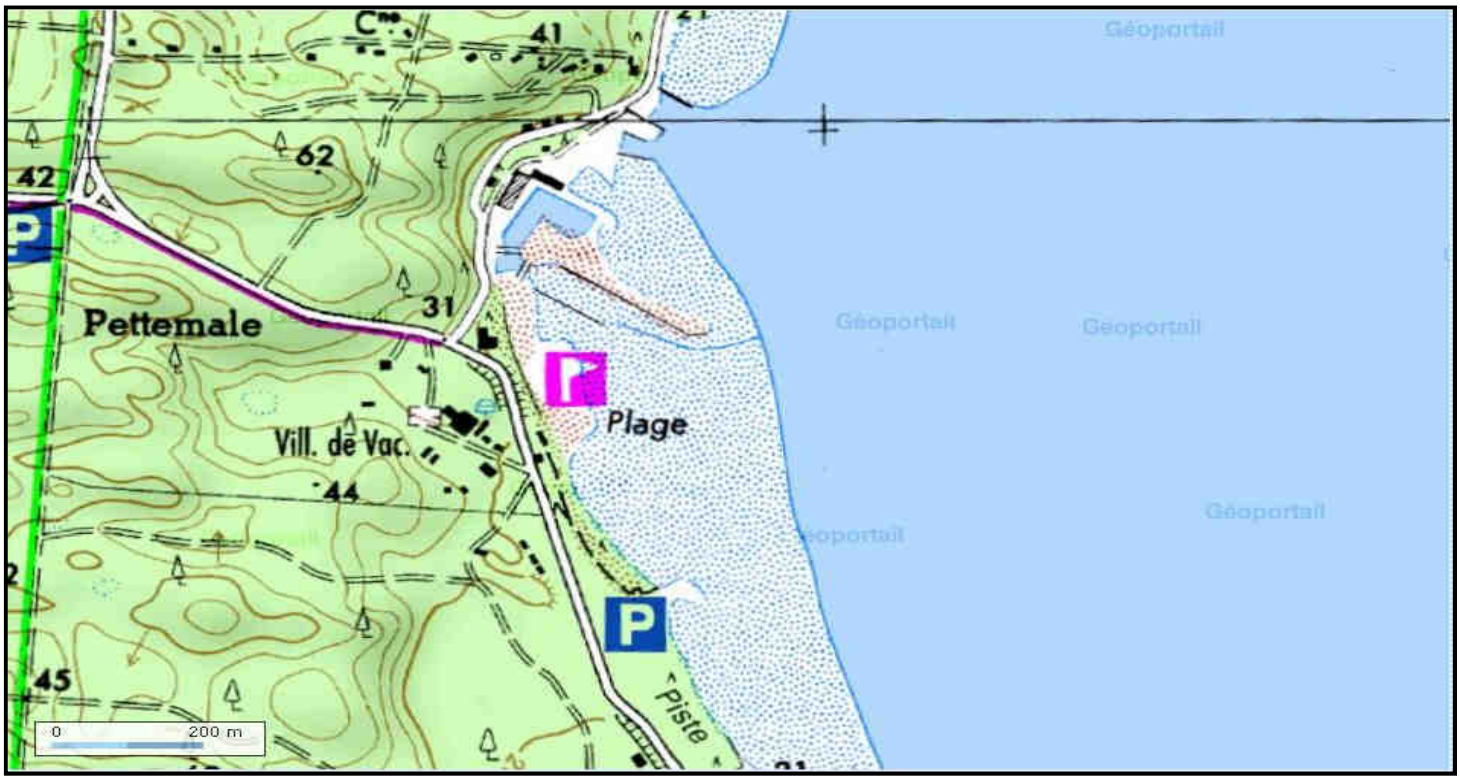
Les zones de baignade sont situées à l'Ouest du Lac de Cazaux-Sanguinet.



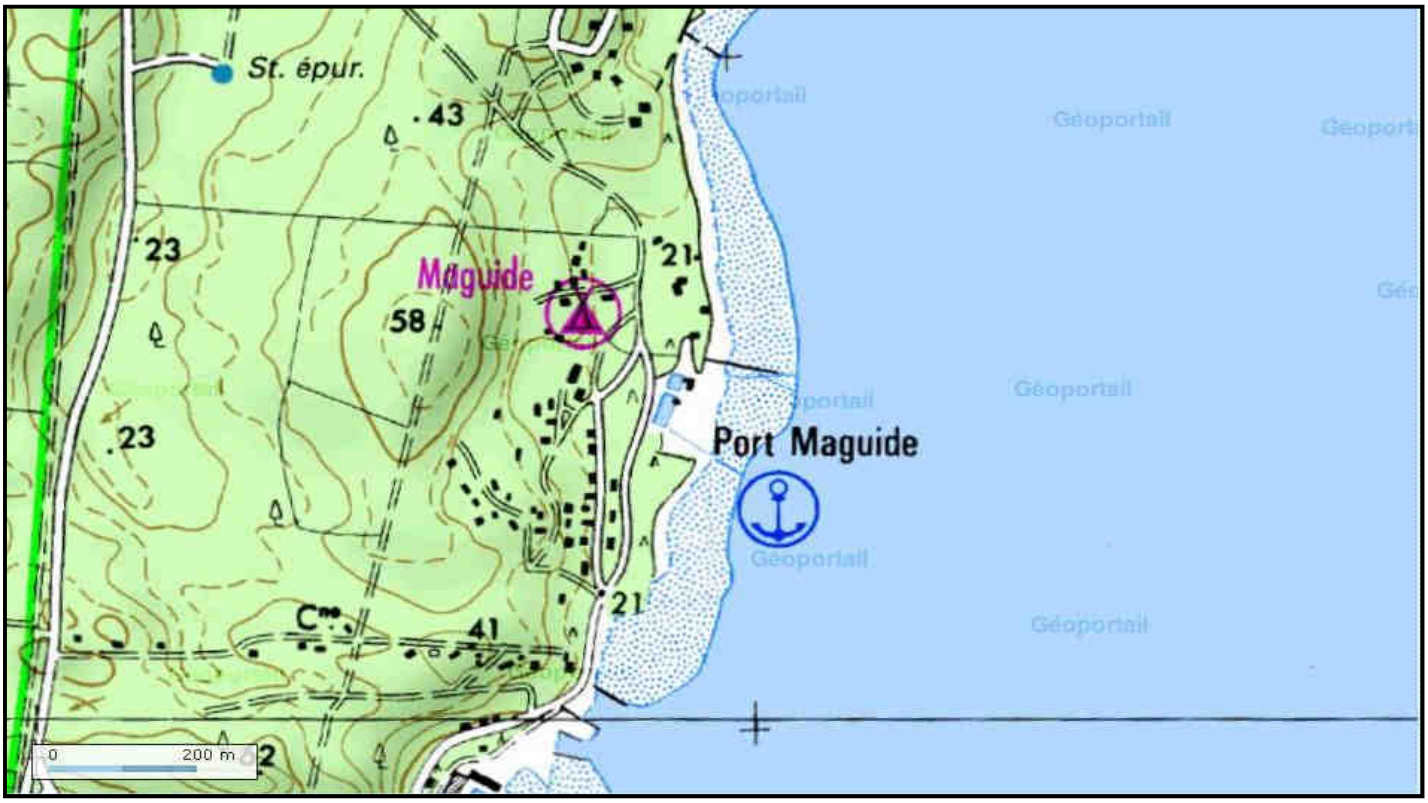
Situation des zones de baignade



Vue aérienne des zones de baignade



Situation de la zone de baignade de Port Maguide



Situation de la zone de baignade Maguide

Contexte météorologique

Présentation du contexte météorologique

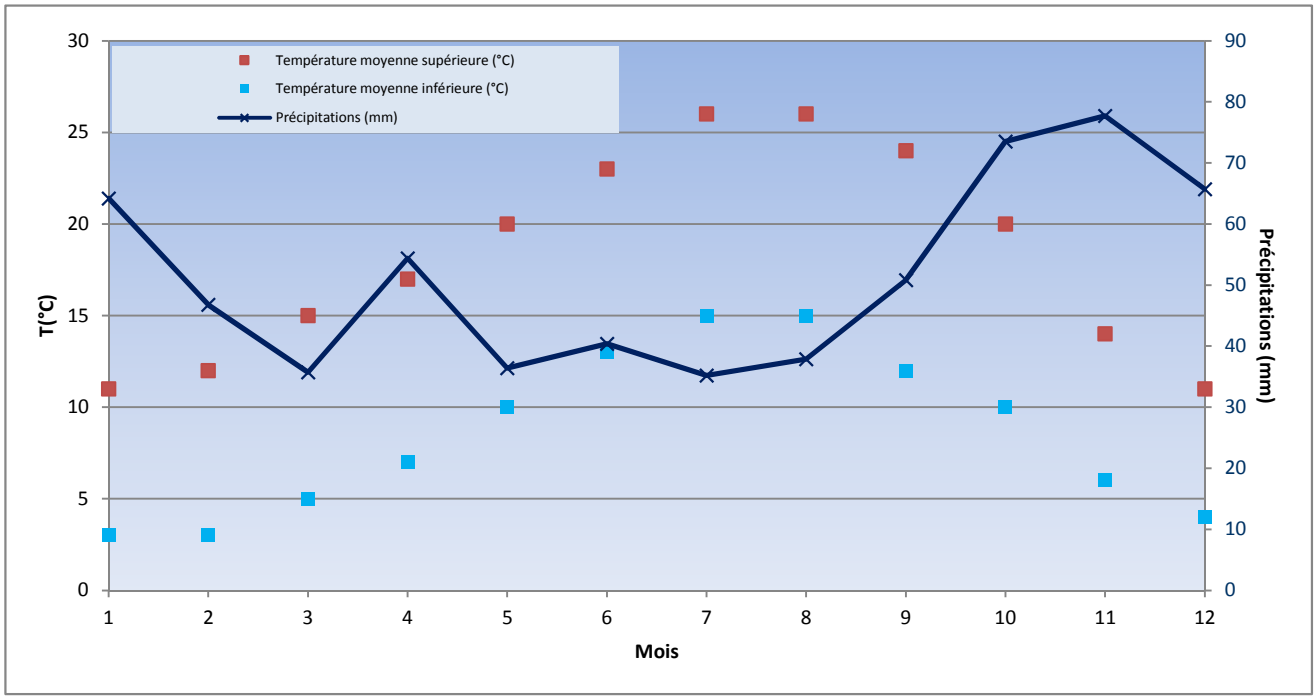
Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

Evolution des précipitations et des températures

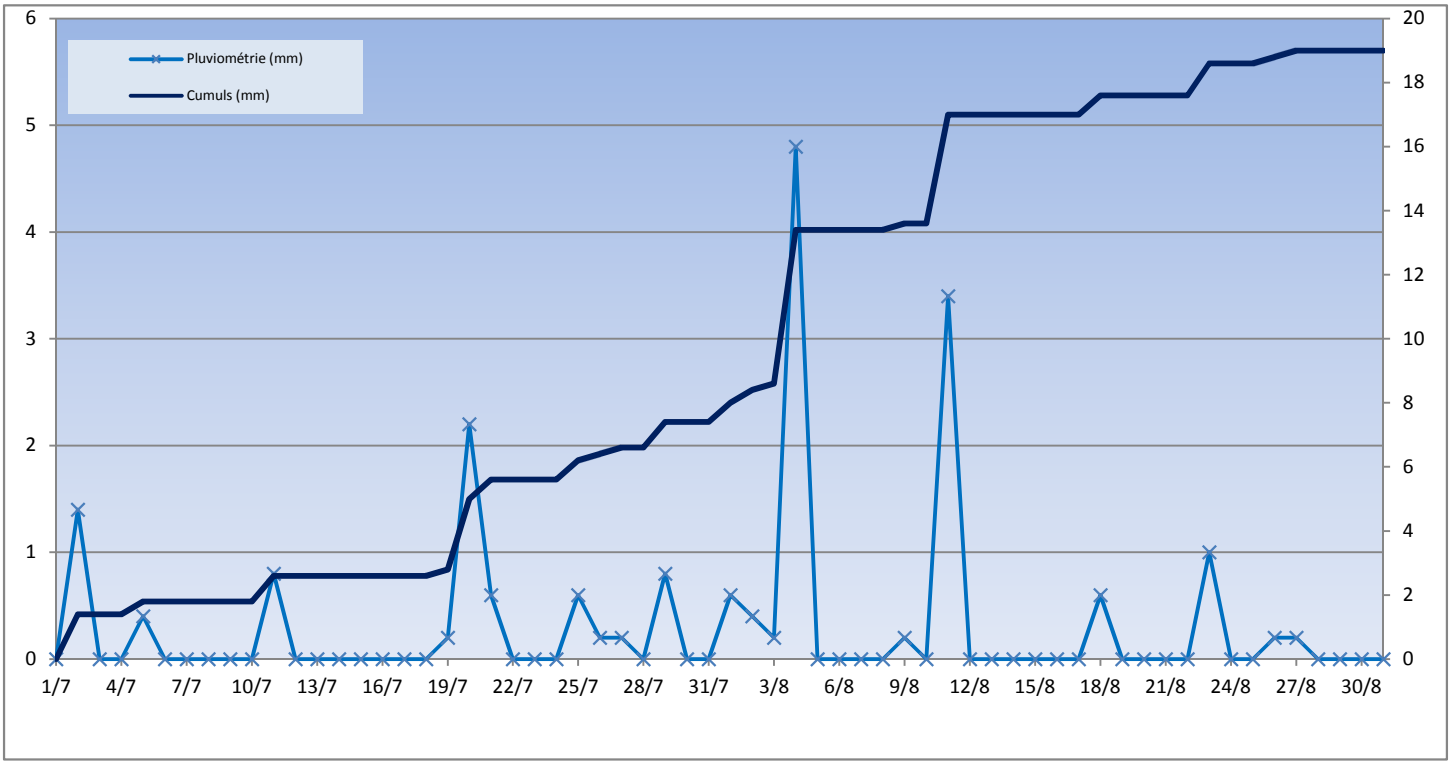
Le graphique, ci-après, présente l'évolution saisonnière moyenne, déterminée sur 10 ans, des précipitations et des températures sur Biscarrosse.



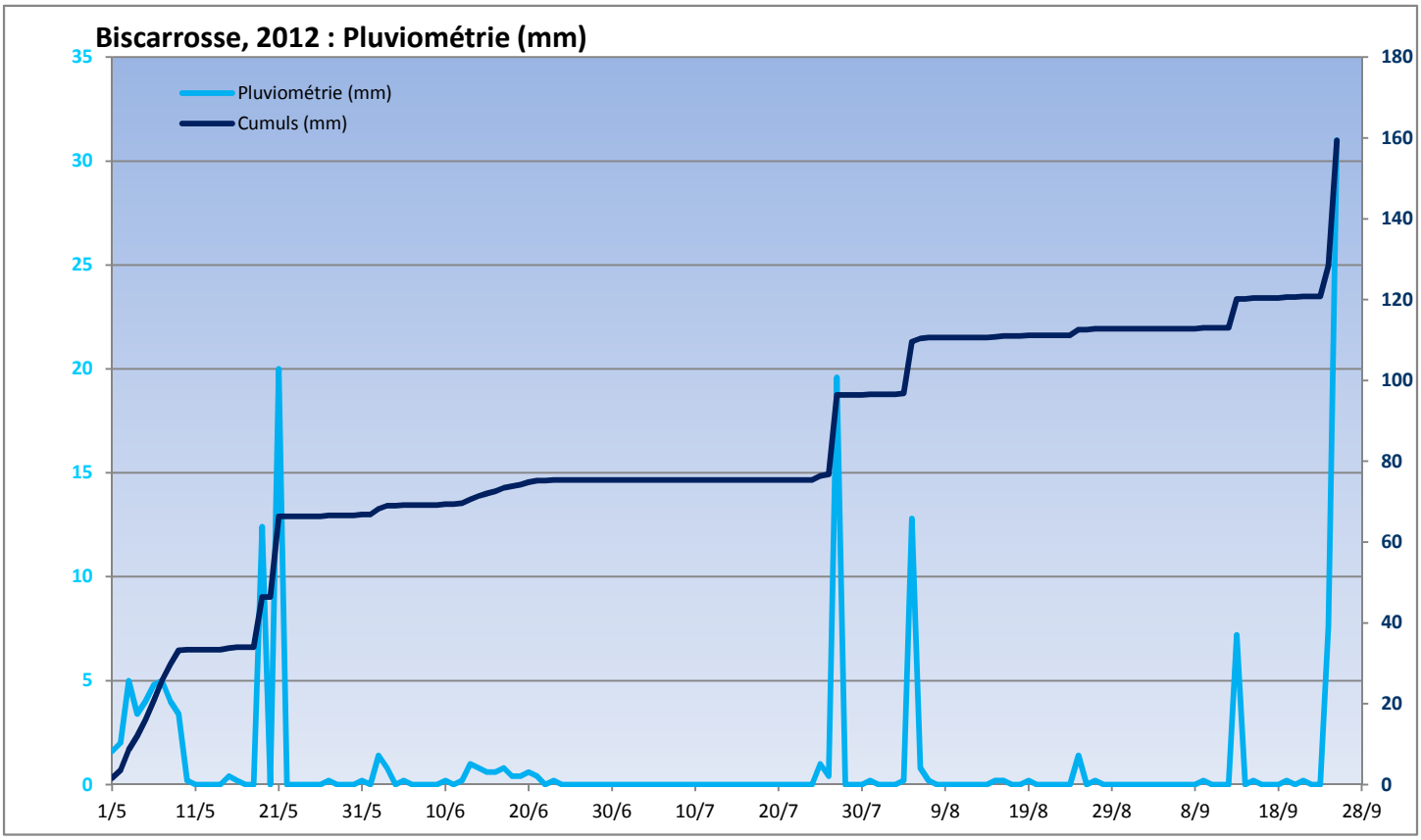
Données MétéoFrance, 2010

Evolution journalière des précipitations durant la saison : Biscarrosse

Les graphiques, ci-dessous, présentent les relevés pluviométriques pour les saisons 2010 et 2012.



Données MétéoFrance, 2010



Biscarrosse 2012 : Pluviométrie, Données CDCGL.

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage Port Maguide

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	de début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	194 m
Largeur de la plage (m)	50 m
Superficie de la plage (m²)	8465 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	80 x 90 m²
Profondeur moyenne et maximale (m)	moy : 35 cm / max : 75 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Le substratum et la flore qui s'y développe ont un impact
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	

Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade
Sens de circulation de l'eau	Nord - Sud

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 318 768 y = 1 947 894 *Lambert II*

Aménagements et équipements de la plage	Aménagement pour accueil de personnes à mobilité réduite
Equipements sanitaires	WC
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Oui

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	Route avec parking, chemin pédestre.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

Zone d'affichage	Oui

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade

Plage
Lac
Végétation
Zone commerciale















Photographies des aménagements de la zone de baignade



Photographie de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Maguide

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	de début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	110 m
Largeur de la plage (m)	20 m
Superficie de la plage (m²)	2250 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	40 x 70 m²
Profondeur moyenne et maximale (m)	moy : 35 cm / max : 75 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Le substratum et la flore qui s'y développe ont un impact
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Camping avec ports

Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade et jeux nautiques
Sens de circulation de l'eau	Nord-Sud

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 318 473 y = 1 945 662 *Lambert II*

Aménagements et équipements de la plage	WC, Restaurant, aire de jeux.
Equipements sanitaires	WC et point d'eau potable
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Plage non surveillée

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	Par chemins pédestres
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

Zone d'affichage	Oui



Vue aérienne de la zone de baignade

Photographie de la zone de baignade



Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Définition de la zone d'étude

La zone d'étude se situe au sud-ouest du lac de Cazaux-Sanguinet, à l'est de Biscarrosse Plage.

Au contraire de la partie Est du lac, humide et influencée par les crastes, la partie ouest du lac possède des plages de sable fin surmontées de dunes anciennes plantées de pins.

La zone d'étude est représentée de manière très géométrique sur la carte ci-dessous.

Carte représentant la zone d'étude



Caractérisation du réseau hydrographique

Les zones de baignade concernées par le profil sont situées au sud-ouest de l'étang de Cazaux-Sanguinet. Ce dernier fait partie du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch pour lequel un SAGE a été élaboré en 2008.
D'une superficie de 1490 km², le périmètre du SAGE correspond aux bassins hydrographiques des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, du petit étang de Biscarrosse, Parentis-Biscarrosse, et d'Aureilhan.

Ces 4 plans d'eau sont reliés hydrographiquement par des canaux et des courants constituant une chaine hydraulque cohérente, gérée par 5 ouvrages. Le lac de Cazaux-Sanguinet est une zone de partage des eaux entre l'écoulement nord, vers le bassin d'Arcachon et l'écoulement sud, jusqu'à l'océan Atlantique (Cf. carte ci-après).

Les caractéristiques du Lac de Cazaux-Sanguinet sont les suivantes :

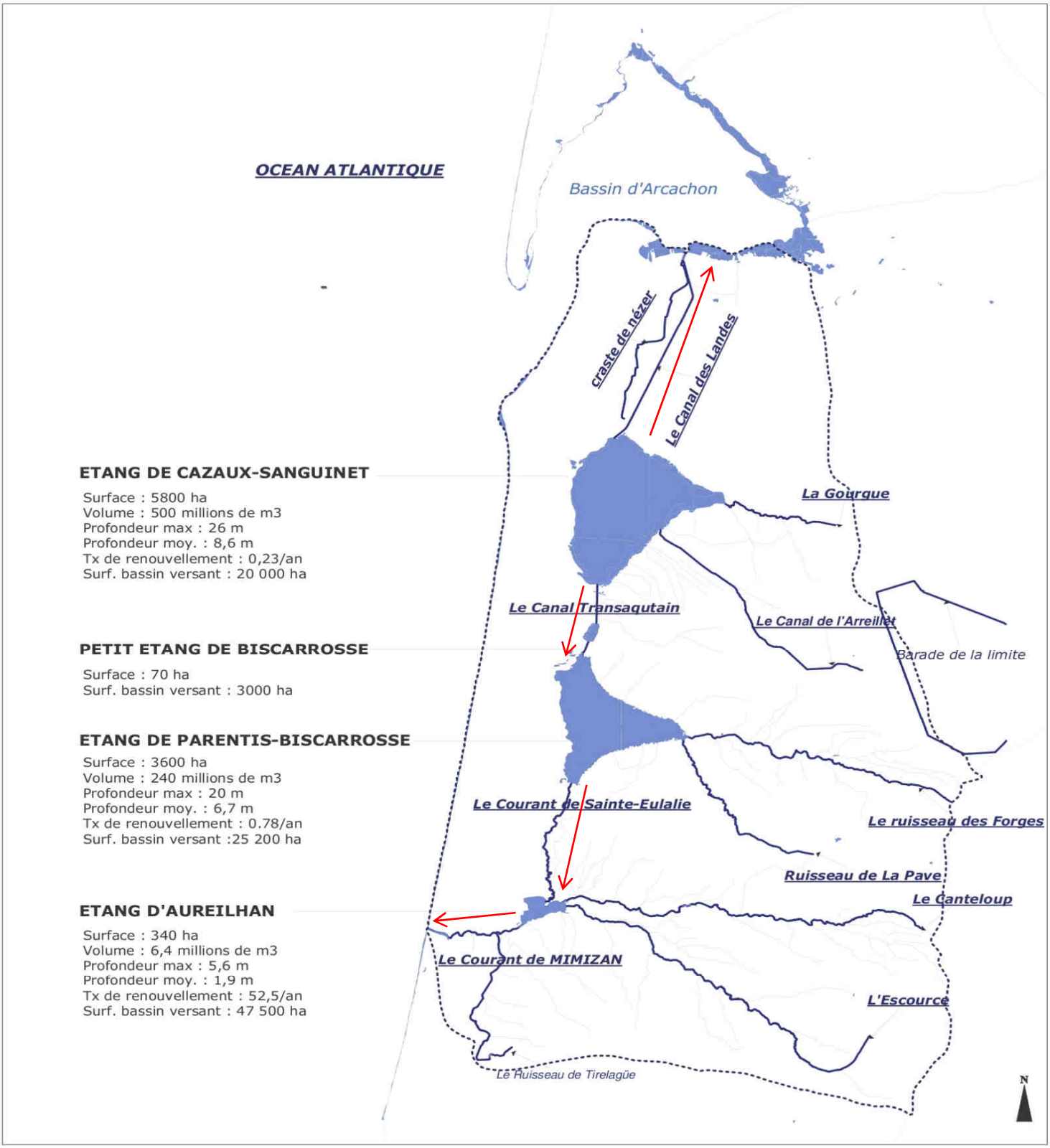
Surface du bassin versant	200 km²	
Superficie du plan d'eau	58 km²	
Profondeur maximale	24 m	le plus profond des 4 plans d'eau
Profondeur moyenne	8,6 m	
Volume moyen du plan d'eau	470 à 500 Mm^3	
Taux annuel de renouvellement	0,23	soit tous les 4 ans environ
Principaux tributaires	Rive nord : ensemble de crastes et de fossés (70 km) La Gourgue (16 km) et affluents : la Moulette, canal de Courlouze,craste de Moulieyre) Le ruisseau de Craste-Bille Le canal de l'Arreillet La Craste Commune La Craste Neuve	

Comme l'ensemble des plans d'eau du SAGE, le lac de Cazaux-Sanguinet présente une dissymétrie du fond :
° faible pente à l'Est avec marais et boisement humide en bordure,
° forte pente à l'Ouest avec des plages de sable fin en bordure surmontées de dunes anciennes plantées de pins.

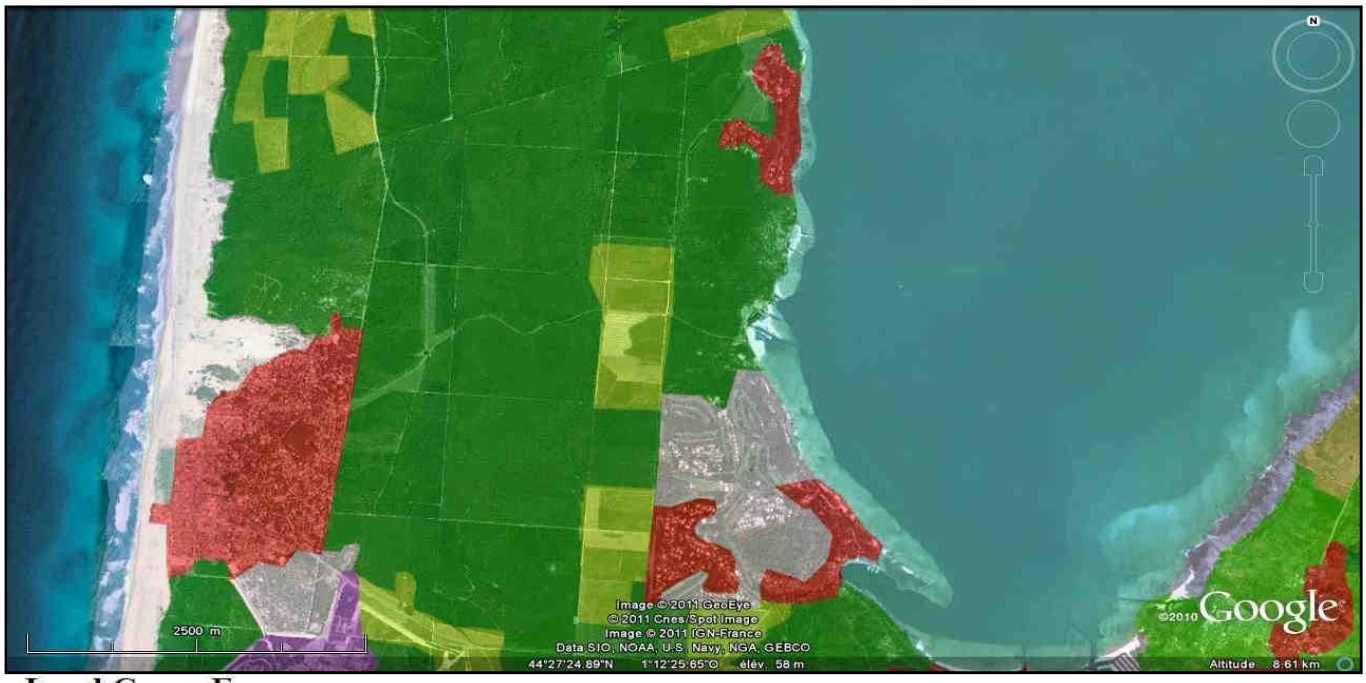
Depuis 2005, suite à la Directive Cadre Eau de 2000 prévoyant un suivi de la qualité des plans de plus de 50 ha, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a élaboré le SEQ Plan d'eau, dont l'objectif est d'évaluer la qualité des lacs, en croisant plusieurs paramètres : physico-chimie (SEQ Eau), hydrologie et morphologie (SEQ Milieu Physique), communauté vivante (SEQ Biologique). Dans le cadre de ce programme, deux lacs landais ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures : l'étang de Cazaux-Sanguinet et l'étang de Soustons. A terme, ces mesures seront étendues à tous les plans d'eau de plus de 50 ha. A noter que le Syndicat Mixte Géolandes a déjà procédé à ces mesures sur des plans d'eau de moins de 50 ha.

Les données actuellement disponibles, très disparates dans le temps, indiquent que les étangs de Cazaux-Sanguinet et le Petit étang de Biscarrosse présentent une bonne qualité physico-chimique des eaux.

Cependant, plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués, accélérés par les activités anthropiques. Selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.


OCEAN ATLANTIQUE
Bassin d'Arcachon
craste de nézer
Le Canal des Landes
ETANG DE CAZAUX-SANGUINET
Surface : 5800 ha
Volume : 500 millions de m3
Profondeur max : 26 m
Profondeur moy. : 8,6 m
Tx de renouvellement : 0,23/an
Surf. bassin versant : 20 000 ha
La Gourgue
Le Canal Transaqutain
Le Canal de l'Arreillet
Barade de la limite
PETIT ETANG DE BISCARROSSE
Surface : 70 ha
Surf. bassin versant : 3000 ha
ETANG DE PARENTIS-BISCARROSSE
Surface : 3600 ha
Volume : 240 millions de m3
Profondeur max : 20 m
Profondeur moy. : 6,7 m
Tx de renouvellement : 0.78/an
Surf. bassin versant :25 200 ha
Le Courant de Sainte-Eulalie
Le ruisseau des Forges
Ruisseau de La Pave
Le Canteloup
ETANG D'AUREILHAN
Surface : 340 ha
Volume : 6,4 millions de m3
Profondeur max : 5,6 m
Profondeur moy. : 1,9 m
Tx de renouvellement : 52,5/an
Surf. bassin versant : 47 500 ha
Le Courant de MIMIZAN
L'Escource
Le Ruisseau de Tirelagüe
N
Limite du bassin versant hydrographique des étangs littoraux Born et Buch
Plans d'eau - Zones humides
sens d'écoulement
Réseau hydrographique principal
Réseau hydrographique secondaire
0 5 10 15
Kilomètres
Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'eau, CEMAGREF Bordeaux
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Juilet 2006

Occupation des sols



Corine Land Cover France

1 Territoires artificialisés
11 Zones urbanisées
111 Tissu urbain continu
112 Tissu urbain discontinu
12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
121 Zones industrielles et commerciales
122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
123 Zones portuaires
124 Aéroports
13 Mines, décharges et chantiers
131 Extraction de matériaux
132 Décharges
133 Chantiers
14 Espaces verts artificialisés, non agricoles
141 Espaces verts urbains
142 Equipements sportifs et de loisirs
2 Territoires agricoles
21 Terres arables
211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
212 Périmètres irrigués en permanence
213 Rizières
22 Cultures permanentes
221 Vignobles
222 Vergers et petits fruits
223 Oliveraies
23 Prairies
231 Prairies
24 Zones agricoles hétérogènes
241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
244 Territoires agro-forestiers
3 Forêts et milieux semi-naturels
31 Forêts
311 Forêts de feuillus
312 Forêts de conifères
313 Forêts mélangées
32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
321 Pelouses et pâturages naturels
322 Landes et broussailles
323 Végétation sclérophylle
324 Forêt et végétation arbustive en mutation
33 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
331 Plages, dunes et sable
332 Roches nues
333 Végétation clairsemée
334 Zones incendiées
335 Glaciers et neiges éternelles
4 Zones humides
41 Zones humides intérieures
411 Marais intérieurs
412 Tourbières
42 Zones humides maritimes
421 Marais maritimes
422 Marais salants
423 Zones intertidales
5 Surfaces en eau
51 Eaux continentales
511 Cours et voies d'eau
512 Plans d'eau
52 Eaux maritimes
521 Lagunes littorales
522 Estuaires
523 Mers et océans

Carte d'occupation des sols, source : Corine Land Cover, 2006

En terme d'occupation des sols, on retrouve sur la carte ci-dessus :

- des zones urbanisées : Biscarrosse Plage, secteurs résidentiels d'Ispes et des Hautes Rives.

- des zones d'équipements sportifs et de loisirs : le golf d'Ispes, les campings (Maguide à proximité et vers la plage, le Vivier, le Campéole), les centres de vacances à proximité du golf et de Port Maguide, l'Aventure Parc.

- la déchetterie de Biscarrosse Plage (non représentée sur la carte),

L'ensemble s'est installé au sein d'un réseau de forets de conifères et de zones plutôt arbustives.

Le tableau, ci-dessous, représente, en termes de superficie et de %, la répartition de l'occupation des sols du territoire communal.

Territoires artificialisés (ha)	Territoires agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Zones humides et surfaces en eau (ha)
2241	401	13312	3321
Territoires artificialisés (%)	Territoires agricoles (%)	Forêts et milieux semi-naturels (%)	Zones humides et surfaces en eau (%)
11,63	2,08	69,06	17,23

Domaine : Occupation du sol - Thème : Occupation du sol 2006 - Echelon : Communes
Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Carto®, 2006
Unité : ha

Le territoire communal est à 69,06 % composé de forêts et milieu semi-naturels.

Données sur la qualité de l'eau : Port Maguide

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

aux résultats du contrôle sanitaire,
aux résultats de l'autocontrôle,
aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	B	B

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
15/08/11	476	02/08/06	127
22/08/11	461	19/07/06	109
11/07/11	251	26/07/06	46
08/08/11	234	22/08/07	46
13/08/12	197	29/08/07	46
20/07/05	144	11/07/11	46
26/07/06	144	13/08/12	46
02/08/06	144	20/08/12	46
20/08/12	143		
31/08/05	127		
21/05/12	110		
06/08/12	109		
13/06/07	94		
18/08/09	94		
03/08/05	77		

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	4	40,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**4**	**20,0**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		130	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	23	17,7
	Entérocoques	6	4,6
	Total	**29**	**11,2**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,8
	Total	**1**	**0,4**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,8
	Total	**1**	**0,4**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
04/07/08	1260	19/07/10	169
25/07/08	833	13/07/09	146
11/08/08	448	12/07/10	135
19/08/11	395	03/07/09	109
29/07/09	288	22/08/12	98
17/08/11	203	22/08/12	98
18/08/10	146	04/07/08	97
27/07/11	145	06/08/10	75
08/08/12	144	06/08/10	75
19/07/10	134	28/08/09	74
17/08/12	121	09/08/10	63
22/08/12	120	09/08/10	63
13/07/11	119	09/08/10	63
10/08/09	110	23/08/10	52
14/08/09	109	23/08/10	52
03/08/09	86	23/08/10	52

Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2012 de l'autocontrôle

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		18	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	3	16,7
	Entérocoques	0	0,0
	Total	3	8,3
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan de l'autocontrôle depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		107	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	15	14,0
	Entérocoques	4	3,7
	Total	**19**	8,9
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan sanitaire

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire
Il n'y a eu 4 dépassements de valeur guide.

Autocontrôle
La valeur guide a été dépassée 3 fois.

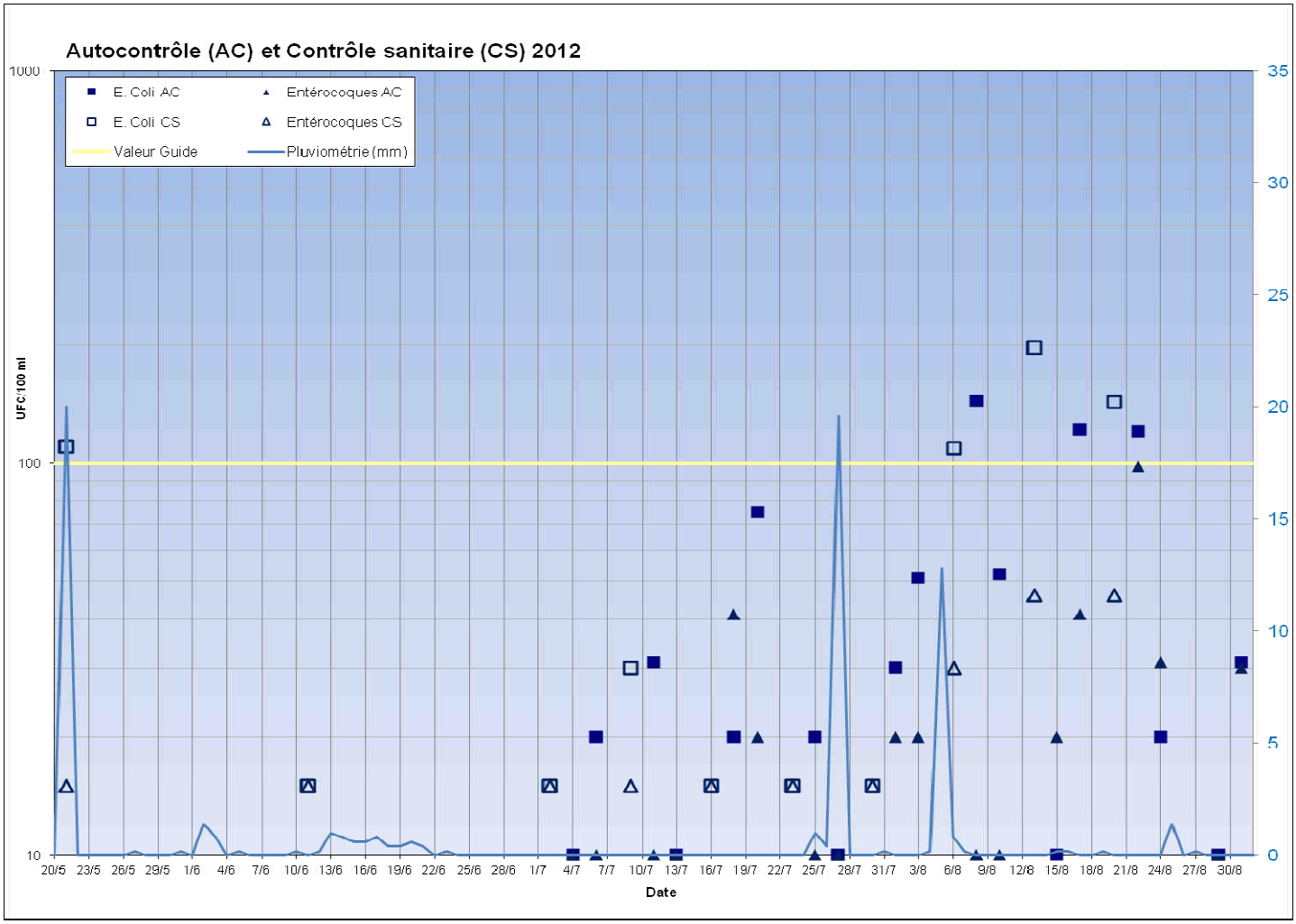
Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2000)*
La valeur guide a été elle dépassée 29 fois.
Il y a eu un dépassement de valeur impérative le 07/08/2002 , avec une valeur en entérocoques de 9826 UFC/100 ml.
(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

Autocontrôle *(depuis 2008)*
La valeur guide a été dépassée 19 fois.

Le bilan sanitaire est satifaisant même si la saison 2011, pluvieuse, a été marquée par un déclassement de la zone de baignade en B.


Autocontrôle (AC) et Contrôle sanitaire (CS) 2012
E. Coli AC
E. Coli CS
Valeur Guide
Entérocoques AC
Entérocoques CS
Pluviométrie (mm)
UFC/100 ml
1000
100
10
35
30
25
20
15
10
5
0
20/5 23/5 26/5 29/5 1/6 4/6 7/6 10/6 13/6 16/6 19/6 22/6 25/6 28/6 1/7 4/7 7/7 10/7 13/7 16/7 19/7 22/7 25/7 28/7 31/7 3/8 6/8 9/8 12/8 15/8 18/8 21/8 24/8 27/8 30/8
Date

Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage

Date	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
13/07/11	Orage la veille	119	20

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	96
11/06/2012	0
25/07/2011	240
14/06/2011	716
28/07/2010	94
14/06/2010	24
28/07/2009	4876
15/06/2009	1580
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	10	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n' y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

** le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :*

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage

Données sur la qualité de l'eau : Maguide

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

aux résultats du contrôle sanitaire,
aux résultats de l'autocontrôle,
aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
01/08/07	2279	07/07/04	2604
13/08/03	647	27/08/08	371
23/08/06	270	21/05/08	213
26/07/06	195	04/08/04	212
25/08/04	195	25/05/05	144
16/06/04	194	03/08/05	144
06/08/03	179	20/07/05	144
18/08/04	161	09/08/06	144
08/08/11	161	23/08/06	143
07/07/04	160	02/07/08	110
29/08/07	144	02/07/08	110
25/08/04	143	25/08/09	94
13/09/06	143	21/07/04	93
17/05/06	127		
02/07/03	126		
09/08/06	109		
27/07/05	108		
27/07/05	108		
04/08/04	94		
11/08/04	94		

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		131	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	26	19,8
	Entérocoques	12	9,2
	Total	**38**	**14,5**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	1	0,8
	Entérocoques	2	1,5
	Total	**3**	**1,1**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	1	0,8
	Entérocoques	2	1,5
	Total	**3**	**1,1**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Depuis 2010, la commune a décidé, pour des raisons financières et jugeant la campagne du contrôle sanitaire suffisante, de ne plus intégrer à la campagne d'autocontrôle la zone de baignade En mayotte.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
11/08/08	6130	11/08/08	3870
04/07/08	241	27/08/08	650
03/08/09	121	04/07/08	435
24/08/09	121	26/08/09	246
01/08/08	75	08/07/09	110
29/07/09	63	25/08/08	109
04/08/08	52	31/08/09	109
12/08/09	52	29/08/08	63
26/08/09	52	24/07/09	63
31/08/09	52	21/08/09	63
Seuils AFSSET		**Seuils autocontrôle 2010**	
EC (UFC/100 ml)	1000	**EC (UFC/100 ml)**	1000
EI (UFC/100 ml)	370	**EI (UFC/100 ml)**	2000

Bilan de l'autocontrôle

Il est effectué sur la base des données des années 2008 et 2009.

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		50	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	4	8,0
	Entérocoques	7	14,0
	Total	**11**	11,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	1	2,0
	Entérocoques	1	2,0
	Total	**2**	2,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	1	2,0
	Entérocoques	1	2,0
	Total	**2**	2,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan sanitaire

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire
Il n'y a eu aucun dépassement de valeur guide.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont très satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2000)*
La valeur guide a été elle dépassée 38 fois.

Il y a eu 3 dépassements de valeur impérative :

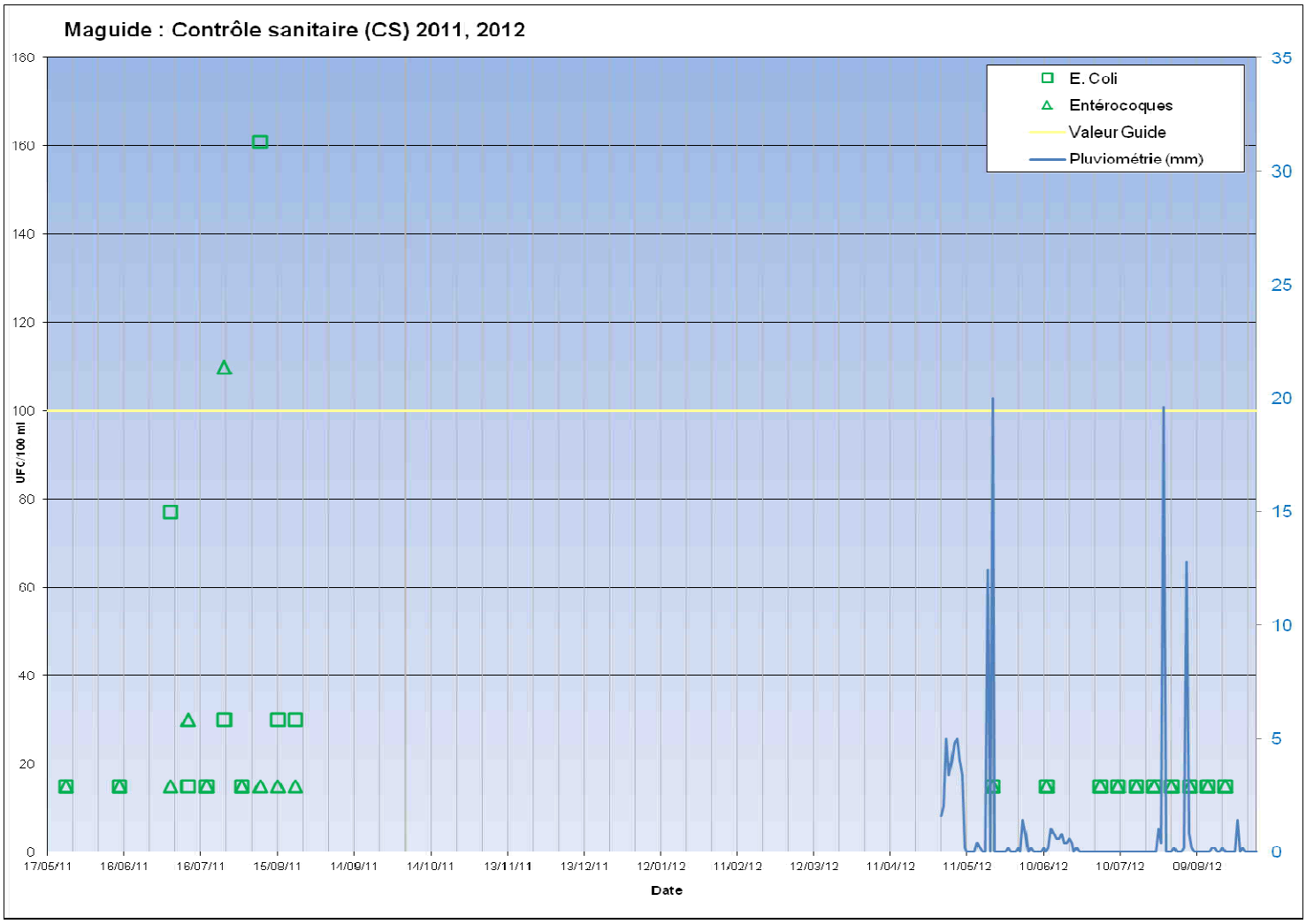
le 07/08/2002 , avec une valeur en entérocoques de 10687 UFC/100 ml.
(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

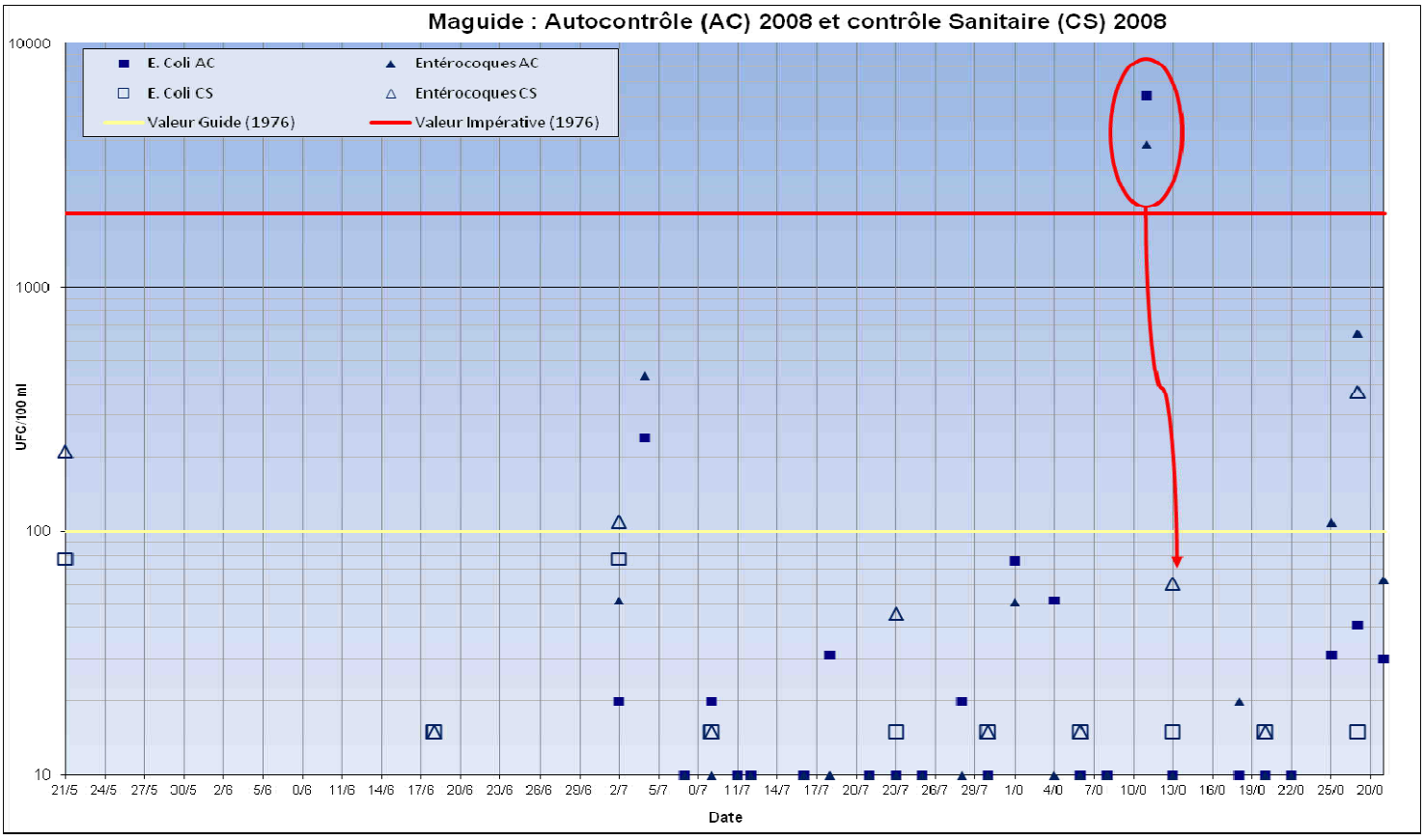
le 07/07/2004 , avec une valeur en entérocoques de 2604 UFC/100 ml.
(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

le 01/08/2007 , avec une valeur en E. Coli de 2279 UFC/100 ml.
Dès le lendemain, le 03/08/2007 les résultats étaient conformes, inférieurs aux seuils de détection.

Autocontrôle *(depuis 2008)*
La valeur guide a été dépassée 11 fois.

Il y a eu 1 dépassement de valeur impérative, le 11/08/2008 sur chaque paramètre :
E. Coli de 6130 UFC/100 ml
Entérocoques de 3870 UFC/100 ml.
Dès le lendemain, le 13/08/2008 les résultats étaient conformes, inférieurs aux seuils de détection.


Maguide : Contrôle sanitaire (CS) 2011, 2012
E. Coli
Entérocoques
Valeur Guide
Pluviométrie (mm)
UFC/100 ml
Date
17/05/11
16/06/11
16/07/11
15/08/11
14/09/11
14/10/11
13/11/11
13/12/11
12/01/12
11/02/12
12/03/12
11/04/12
11/05/12
10/06/12
10/07/12
09/08/12


Maguide : Autocontrôle (AC) 2008 et contrôle Sanitaire (CS) 2008
E. Coli AC
E. Coli CS
Entérocoques AC
Entérocoques CS
Valeur Guide (1976)
Valeur Impérative (1976)
UFC/100 ml
Date

Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage

Date	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	0
11/06/2012	0
25/07/2011	0
14/06/2011	392
27/07/2010	1740
14/06/2010	41
28/07/2009	1872
15/06/2009	358
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	10	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n' y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

** le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :*

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage

Inventaire des sources de pollution

Sources de pollution présentes sur la zone d'étude

Il n'existe pas de source de pollution avérée.

Cependant, les zones d'activités sportives et de loisirs, accueillant de nombreux touristes estivants, ainsi que les zones urbanisées qui y sont associées, sont susceptibles de générer des pollutions, notamment en cas d'incident sur le réseau d'assainissement.

Une station de pompage SIAEP se trouve sur les rives du lac. Des eaux de lavage de filtres sont rejetées dans le lac.

Localisation des différentes sources de pollution



STEP
poste de relèvement

Les eaux usées domestiques

Description des réseaux de collecte des eaux usées

Ci-après, quelques données issues du rapport d'activités du délégataire pour l'Assainissement (Saur) en 2009.

Nombre de stations d'épuration	3
Nombre de postes de relèvement	57
Linéaire de conduites (en ml)	197 742
Volumes assujettis à l'assainissement (m3)	980 392
Volumes épurés (en m3)	1 126 679
Quantité de boues produites (en tMS)	419
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance	37
Conformité	100%

La commune est équipées de trois STEP :

Nom	Hautes Rives	Biscarrosse Bire Brac	Biscarrosse Plage
Date de mise en service	1975	1994	2002
Capacité nominale	1500 Eq. Hab.	43000 Eq. Hab.	30000 Eq. Hab.
Charge nominale en débit	225 m3/j	6410 m3/j	4500 m3/j
Charge nominale en DBO5	90 kg/j	2575 kg/j	1800 kg/j
Charge nominale en DCO	180 kg/j	5650 kg/j	3600 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif		Domestique séparatif
Description	Boues activées - aération prolongée	Boues activées - aération prolongée + Site d'infiltration	Boues activées - Moyenne charge
Filière eau	Traitement secondaire		
Filière boue	Déshydratation Birebrac	Déshydratation Centrifugation	Déshydratation table égouttage + centrifugation
Equipement de télésurveillance	Non	Oui	Oui
Groupe électrogène	Non	Oui	Non
Milieu récepteur	Drainage dans le sol	Aspersion vers peuplement forestier	Océan Atlantique

A l'échelle de la commune, on relève ainsi qu'un des points noirs du réseau d'assainissement est le rejet en mer de la STEP de Biscarrosse Plage. Ce dernier est situé au sud de la plage sud de la commune, c'est à dire à une position qui reste moins problématique d'un point de vue sanitaire, car les courants sont globalement nord-sud et que la plage au sud du rejet est relativement éloignée.

La STEP Hautes Rives est située à environ 800 m au nord-ouest de la plage du camping Maguide.
Le réseau d'assainissement est situé le long de la route qui longe les zones de baignade.

Sur l'ensemble des postes de relèvement, 5 disposent de groupe électrogène, parmi eux, celui du secteur d'Ispes (18).
23 sont équipés pour la télésurveillance, parmi eux, un de la rue d'Aquitaine (8) au niveau du Golf et celui de d'Ispes (18) (Cf. carte ci-après).

On relève ainsi qu'un des points noirs du réseau d'assainissement est le rejet en mer de la STEP de Biscarrosse Plage. Ce dernier est situé au sud de la plage sud de la commune, c'est à dire à une position qui reste moins problématique d'un point de vue sanitaire, car les courants sont globalement nord-sud et que la plage au sud du rejet est relativement éloignée.

Biscarrosse Plage

Description de la station

Nom de la station : Biscarrosse Plage (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V012
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 30000 EH
Débit de référence : 4500 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement secondaire
- Filières de traitement :
Eau - Prétraitements
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000240046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE-PLAGE
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 25900 EH
Somme des charges entrantes : 25900 EH
Somme des capacités nominales : 30000 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 25900 EH
Débit entrant moyen : 2550 m3/j
Production de boues : 75 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Eau côtière
Nom : Plage CEL
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Date de mise en conformité : 20/06/2001
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2010 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2000

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012

BISCARROSSE (CITE HAUTES RIVES)

Description de la station

Nom de la station : BISCARROSSE (CITE HAUTES RIVES) (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V003
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/1974
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 1500 EH
Débit de référence : 225 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement approprié
- Filières de traitement :
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000340046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE BISCAROSSE HAUTES-RIVES
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : Taille < 200 EH EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 360 EH
Somme des charges entrantes : 360 EH
Somme des capacités nominales : 1500 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 360 EH
Débit entrant moyen : 50 m3/j
Production de boues : 0 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Sol
Nom : Hautes Rives
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Conforme en performance en 2010 : Oui

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012

BISCARROSSE-BIREBRAC

Description de la station

Nom de la station : BISCARROSSE-BIREBRAC (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V011
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 42917 EH
Débit de référence : 6410 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement secondaire
- Filières de traitement :
Eau - Prétraitements
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

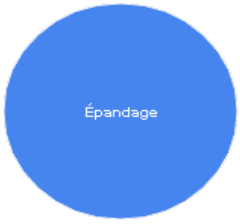
Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000140046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE-BIREBRAC
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 14800 EH
Somme des charges entrantes : 14800 EH
Somme des capacités nominales : 42917 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 14800 EH
Débit entrant moyen : 3180 m3/j
Production de boues : 343 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Sol
Nom : forêt CEL
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2004
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2010 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/1998

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

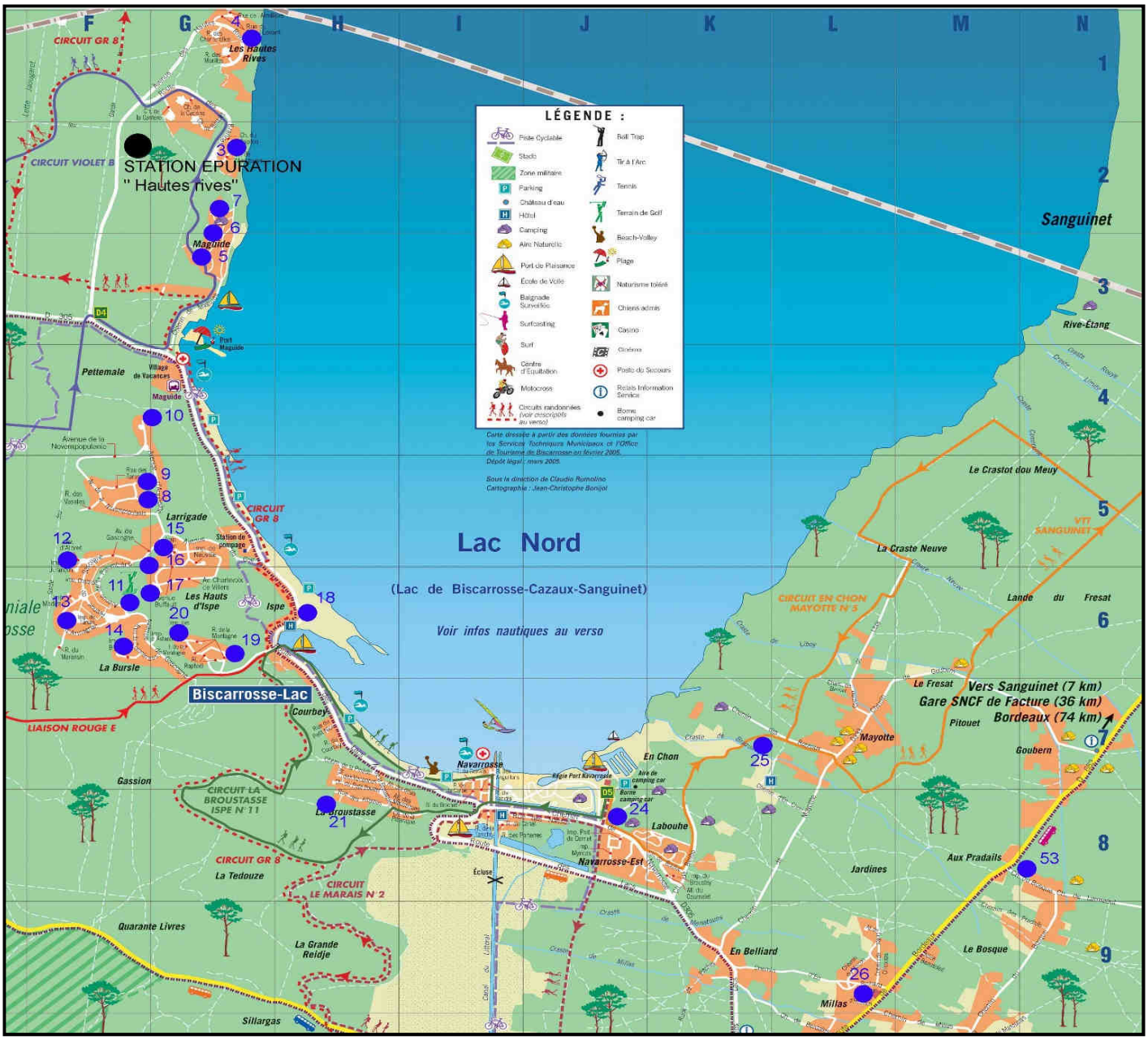
précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012



assainissement non collectif
STEP
poste de relèvement

Assainissement de la commune de Biscarrosse

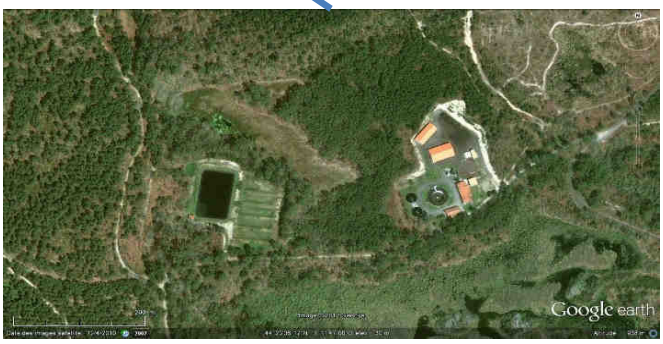

LÉGENDE :
Piste Cyclable
Stade
Zone militaire
Parking
Château d'eau
Hôtel
Camping
Aire Naturelle
Port de Plaisance
École de Voile
Baignade Surveillée
Surfcasting
Surf
Centre d'Equitation
Motocross
Circuits randonnées (voir descriptifs au verso)
Ball Trap
Tir à l'Arc
Tennis
Terrain de Golf
Beach-Volley
Plage
Naturisme toléré
Chiens admis
Casino
Cinéma
Poste de Secours
Relais Information Service
Borne camping car
Carte dressée à partir des données fournies par les Services Techniques Municipaux et l'Office de Tourisme de Biscarrosse en février 2005.
Dépôt légal : mars 2005.
Sous la direction de Claudie Rumolino
Cartographie : Jean-Christophe Bonjot
Lac Nord
(Lac de Biscarrosse-Cazaux-Sanguinet)
Voir infos nautiques au verso
STATION EPURATION
" Hautes rives"
Biscarrosse-Lac
Sanguinet
Vers Sanguinet (7 km)
Gare SNCF de Facture (36 km)
Bordeaux (74 km)
CIRCUIT GR 8
CIRCUIT VIOLET B
LIAISON ROUGE E
CIRCUIT LA BROUSTASSE ISPE N° 11
CIRCUIT LE MARAIS N° 2
CIRCUIT EN CHON MAYOTTE N° 5
VTT SANGUINET
Les Hautes Rives
Maguide
Pettemale
Larrigade
Les Hauts d'Ispe
Ispe
La Bursle
Courbey
Gassion
La Broustasse
La Tedouze
Quarante Livres
La Grande Reidje
Sillargas
Navarrosse
Navarrosse-Est
En Chon
Labouhe
Ecluse
Mayotte
Goubern
Pitouet
Le Fresat
Le Crastot dou Meuy
La Craste Neuve
Lande du Fresat
Aux Pradails
Jardines
En Belliard
Le Bosque
Millas
Rive-Etang



STEP Hautes Rives



STEP Bire Brac



STEP Plage





STEP Biscarrosse Plage

Rejet de la STEP

Vue aérienne du rejet en mer de Biscarrosse Plage

Ouvrages de stockage des boues et des matières de vidange et des zones d'épandage

Les Landes possédent plusieurs installations de prétraitement des boues avant épandage. Il existe une unité de compostage de boues mis en service à Biscarrosse en 2006.

Assainissement non collectif

D'après une étude (données clientèle de la Générale des Eaux) de 2005, le taux de raccordement au réseau collectif est de 91%. Les rares secteurs non raccordés sont repérés sur la carte ci-après. D'après le Sydec, ils concernent 83 habitations, dont environ 50% disposent d'installations dont les nuisances ne sont pas significatives.

Seules les plages de Latécoère et du Taron semblent pouvoir être influencées par un éventuel dysfonctionnement d'un assainissement non collectif.

Risques associés au réseaux des eaux usées

La proximité du réseau d'assainissement représente, en cas d'incident ou de dysfonctionnement, un risque de pollution des zones de baignade.

Les postes de refoulement sont susceptibles d'être à l'origine d'un potentielle pollution en cas de dysfonctionnement notamment les postes 3, 4, 5 ,6, 7 et 18. Les postes 18, 24 et 25 sont équipés de groupes électrogènes et de télésurveillance.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, seules les plages de Latécoère et du Taron semblent pouvoir être influencées par un éventuel dysfonctionnement.

Ainsi, une attention particulière doit être observée à l'égard du risque lié à un dysfonctionnement du réseau d'assainissement, notamment par un suivi des incidents et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées.

Les eaux pluviales

Description du système de collecte des eaux pluviales

Sur Biscarrosse Bourg, on recense des réseaux busés dont les caractéristiques varient du diamètre Ø 300 mm au diamètre Ø 1200 mm. On trouve également des crastes et des fossés à ciel ouvert dans la zone urbaine, essentiellement côtés sud et ouest des lacs.

Les réseaux d'eaux pluviales se jettent dans les crastes qui drainent ainsi les eaux pluviales dans le canal littoral et les 2 étangs de Biscarrosse (étang de Biscarrosse et Parentis, de Cazaux et l'étang de Cazaux-Sanguinet). Une partie de ces crastes est canalisée, avec pour certaines des ouvrages hydrauliques. 17 exutoires principaux ont été recensés. Les collecteurs d'eaux pluviales présentent un bon état général sur l'ensemble de la commune.

Il est à noter que de nombreuses propriétés sont connectées directement et individuellement sur le réseau de craste.

Au niveau de la zone d'étude, située à l'ouest du lac, il n'y a pas de réseau de crastes.

Evaluation de la sensibilité au ruissellement

La topographie générale est relativement plane, elle varie de +47 m IGN 69 à +20.40 m IGN 69. Le point au haut sur Biscarrosse bourg, se situe à l'Est au niveau du lieu dit Narp. Le point bas se situe au niveau des étangs de Biscarrose et Parentis, du petit étang de Biscarrosse.
La pente moyenne du réseau hydrologique et hydrographique est de 0,5 %.

Sur Biscarrosse bourg, les sols présentent une couche supérieure de nature sableuse sur les premiers 60 cm. Cette couche est très perméable et permet une bonne infiltration des pluies (300 mm/h en moyenne). Cependant cette infiltration est limitée à cause de la nappe qui est affleurante à 60 cm de profondeur en moyenne. Et la couche d'Alios présente à une profondeur de 1 m de moyenne est très peu perméable et ne permet pas l'infiltration en profondeur.

Risques associés aux eaux pluviales

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...).

A l'échelle de la zone d'étude, il n'y a pas vraiment de craste, elles sont situées essentiellement côté est du lac et influencent principalement les plages de la Rive et de Mayotte.

La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.

Les activités agricoles

Le territoire agricole représente seulement 2,08 % de la superficie de la commune, soient 401 ha.

SAU en 2000 (%)	Nb de sièges exploitations agricoles, 2000	SAU sièges, 2000 (ha)	STH sièges, 2000 (ha)	STH sur la SAU sièges, 2000 (%)	Typologie des grands types de cultures en 2000
1,37	13	222	21	9,46	1

Source : Ministère chargé de l'agriculture, RA 2000 - Ifen
SAU : Surface Agricole Utilisée
STH : Superficie Toujours en Herbe (STH)
Typologie des grands types de cultures sur le littoral en 2000
1 : Agriculture de type périurbain
2 : Elevage plutôt extensif, faibles surf. agricoles
3 : Elevage et prairies importants
4 : Agr. intensive, grandes cultures et/ou élevage
5 : Vignes et cultures permanentes entretenues

La carte d'occupation des sols montre la présence d'un secteur essentiellement agricole entre les crastes commune et neuve.

Il n'y a pas d'épandage à proximité des zones de baignade.

Risques associés aux activités agricoles

De manière générale, les exploitations agricoles présentes sur le bassin versant des étangs sont situés relativement loin (plus de 10 km). Cependant, il est important de rester vigilant, dans la mesure ou de nombreuses crastes ou ruisseaux peuvent drainer d'éventuels polluants, notamment en cas de forte pluviométrie.

Les activités industrielles

Le tableau ci-après recense les ICPE situées sur la commune, d'après la base de données du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

	Activités	Rubriques	Seveso
FABRIMACO (Narp)	Carrières	2510	Non-Seveso
LAFITTE TP - Biscarrosse (Naouas)	Carrières	2510	Non-Seveso
SIAEP	Production d'eau	1138	Non-Seveso

Parmi les trois ICPE, une est présente sur la zone d'étude :

La station de pompage (SIAEP). Elle rejette des eaux de lavage de filtres dans le lac à une profondeur comprise entre 1 et 2 mètres (au droit de l'usine). Les lavages sont réalisés avec leseaux traitées de l'usine. Pour informations, en 2003, 150000 m3 ont été rejetés.
Dans le cadre du profil, son influence sur la qualité des eaux de baignade reste à étudier plus précisemment.

L'entreprise Fabrimaco, société de fabrication de matériaux de construction, est loin de la zone de baignade.

L'entreprise Laffite TP est située légèrement plus à l'ouest, à proximité de Biscarrosse plage.


Lous-Lamanch Sud
Dunes du Profond
les Hautes Rives
Biscarrosse Plage
Perpendiculaire N° 3
Perpendiculaire N° 4
Peremale
la Bursle
Port Maguide
la Craste Neuve
le Fresat
Mayotte
SIAEP
0
1 km
Réseau Géodésique Français 1993 - coordonnées géographiques
Longitude : 01° 09' 18.4" O
Latitude : 44° 26' 44.2" N

Activités de loisirs et d'accueil

Les activités de loisirs et d'accueil sur les plages ou à proximité sont une source de contamination. L'afflux des touristes estivaux engendre des rejets importants, notamment au niveau des zones d'hébergements (campings, aires de camping-cars, ports de plaisance...).

Activités de loisirs

La zone d'étude comptent :

° le camping Maguide, au droit de la Plage Maguide,
° un village vacances : au droit de la plage du Port Maguide,
° une colonie de vacances : au nord du golf et de la station de pompage,
° Le golf d'Ispes se situe au sud-ouest des zones de baignade. Le risque de pollution concerne essentiellement les produits phytosanitaires utilisés,
° un centre nautique existe plus au sud, au niveau du port d'Ispes.

Tous ces établissements sont reliés à l'assainissement collectif.

Hébergements

Le tableau, ci-après, présente quelques caractéristiques de la capacité d'hébergement de la commune.

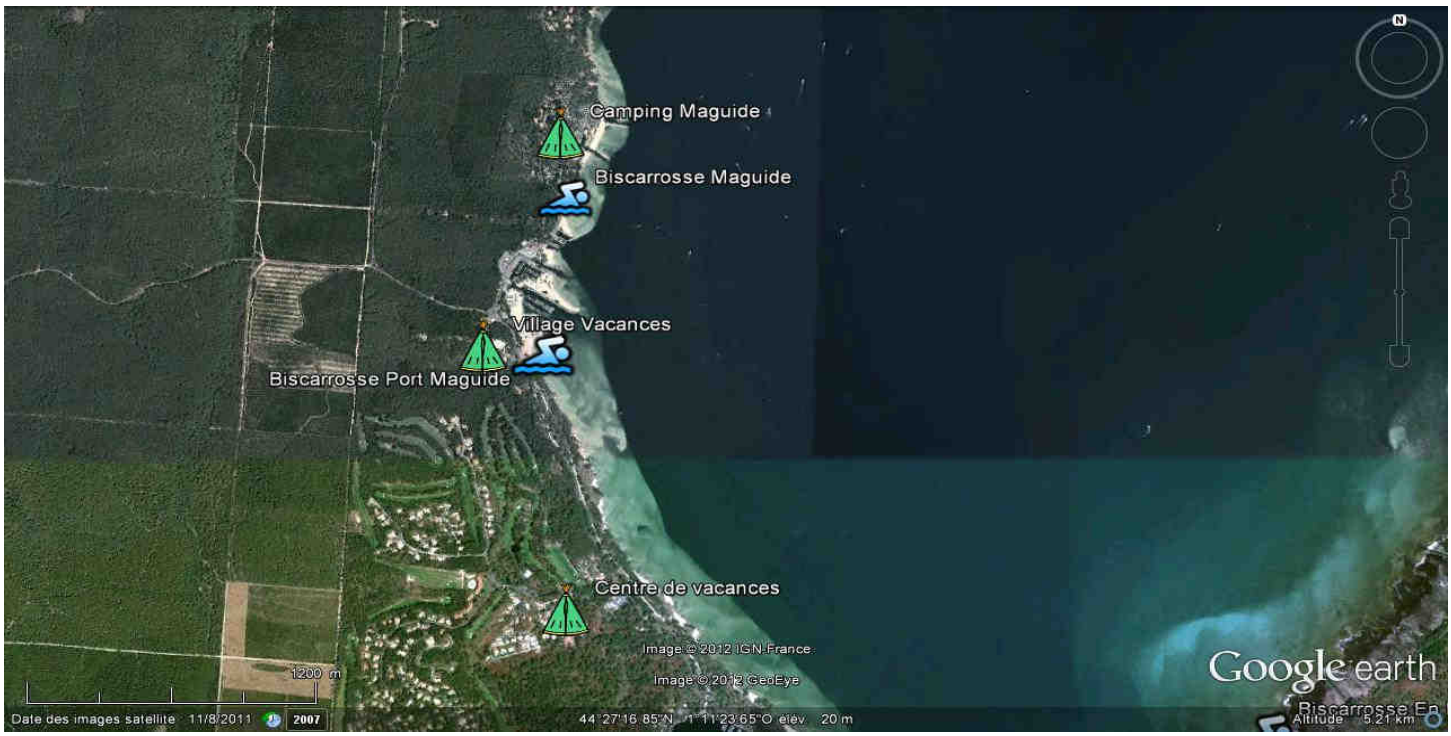
Typologie de l'accueil touristique, 1999*	Densité touristique, 1999 (lits / km²)	Capacité d'hébergement total, 1999 (en nombre de lits)
6	240,5	38596

Nb résidences secondaires, 2006	% Résidences secondaires, 2006	Nb campings, 2008	Nb emplacements campings, 2008	Nb hôtels, 2008	Nb chambres d'hotels, 2008
5699	49,15	14	5663	12	248

Source : Insee-Direction du Tourisme

** Typologie de l'accueil touristique en 1999*

1. Cap. moy., camping et res. secondaires dominent
2 : Cap. faible, pas d'accueil particulier
3 : Cap. très forte, res. sec. et de tourisme dominent
4 : Cap. forte, res. sec., assoc. et camping dominent
5 : Cap. très forte, res. sec. et hôtellerie dominent
6 : Cap. forte, offre



Campings et hébergements collectifs

Ports de plaisance ou de pêche ou des zones de mouillage

La mairie de Biscarrosse dispose de sites aménagés sur les rives des lacs Nord et Sud pour y stationner les bateaux.
On dénombre environ 1000 places qui se répartissent de la façon suivante :

Lac Nord : 900 places annuelles entre Navarrosse et Ispes ; 100 saisonnières dans le port de Navarrosse.
Lac Sud : 100 places annuelles.

A cela s'ajoutent les ports privés.
Le Communauté des Communes des Grands Lacs (CDCGL) a réalisé un état des lieux estimatif des ports de son territoire dont un extrait est présenté, ci-dessous.
Il n'y a pas de dispositif de récupération et de traitement des eaux des bateaux, ces derniers ne sont ne sont pas habitables et ne disposent donc pas, a priori, de toilettes.
Il y a un projet de station de carénage sur Biscarrosse.

Les ports de plaisance constitue un risque potentiel de pollution en cas de dysfonctionnement des systèmes de récupération des eaux ou d'actes malveillants.

DOMAINE PUBLIC					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m²	Volume sable	Volume vase
Biscarrosse	Canalot	170	3 770	1 130	754
	Port écluse	52	6 640	1 990	1325
	Grand canal	50	6 450	1 940	1290
	Ispe	294	60 570	18 170	12114
	Latécoère	10	1 680	505	335
	Lily	80	19 590	5 880	3910
	Navarrosse	550	31 070	9 320	6214
	Taron	27	3 700	1 100	740
	Sous total estimatif	1233	133 470	40 035	26682
DOMAINE PRIVÉ OU CONCÉDÉ					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m²	Volume sable	Volume vase
Biscarrosse	Port d'Antin	300	13 480	4 040	2696
	Camping Maguide	85	2 310	690	460
	Charlet & Nautic40	650	27 620	8 280	5520
	La Rive	90	3 960	1 190	790
	Camping Mayotte	120	5 840	1 750	1160
	Port de Nautilac	120	6 640	1 990	1325
	Canalot/Camping/	130	3 770	1 130	754
	Sous total estimatif	1495	63 620	19 000	12700

Le port Maguide, situé au sud du camping Maguide, accueille une grosse entreprise de réparation de bateaux. Cette activité peut représenté un risque de pollution, notamment aux hydrocarbures.



Ports publics et privés à proximité de la zone d'étude



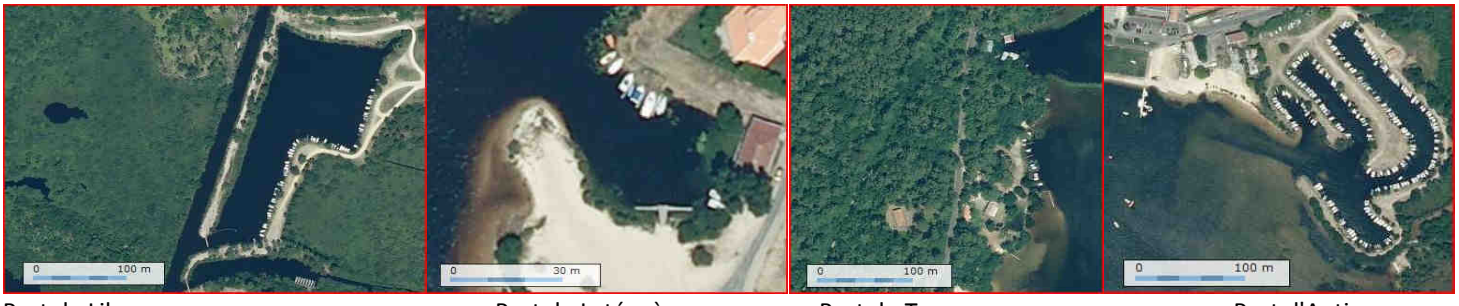
Port du Camping Maguide | Port de Charlet et Nautic 40 | Port de Ispe | Port de Navarrosse



Port de La Rive | Port de Mayotte | Port de Grand Canal



Port de Nautilac | Port de Navarrosse Camping - Canal



Port de Lily | Port de Latécoère | Port du Tarron | Port d'Antin

Autres sources de pollution diffuses

Connaissance des conditions d'accès des animaux aux plages

Les animaux sont interdits sur la plage.

Risques majeurs

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la Préfecture des Landes en 2005, la commune de Biscarrosse est soumis aux risques suivants :

Risques littoraux (le recul du trait de côte, les submersions marines, les avancées dunaires),
Feu de forêt,
Transport de marchandises dangereuses (Canalisations de gaz et routes).
Le tableau, ci-dessous, est issu de l'application Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Risque
Avancée dunaire
Feu de forêt
Mouvement de terrain - Tassements différentiels
Phénomène lié à l'atmosphère
Phénomènes meteorologiques - Tempête et
Séisme
Transport de marchandises dangereuses

Base Gaspar : risques majeurs, source Prim.net.

Evénements accidentels (base de données ARIA)

Plusieurs événements accidentels ont été recensés dans la base de données ARIA. Parmi eux, deux peuvent être cités.

20/06/1994 - FRANCE - 40 - BISCARROSSE - Origine inconnue
Une pollution d'origine inconnue est observée dans le sud du bassin d'Arcachon. Plusieurs nappes de pollution de couleur orangée et d'une superficie de 400 à 1 000 m² se rapprochent de la côte. La baignade est interdite sur les plages concernées.

18/08/1993 - FRANCE - 40 - BISCARROSSE - Origine inconnue
1 200 l de supercarburant s'écoulent dans le réseau des eaux pluviales. Le réseau est isolé et le mélange eauhydrocarbure est récupéré par pompage. Un supermarché est évacué et la D 652 est déviée compte tenu du risque d'explosion.

Prolifération d’algues ou de cyanobactéries

Un protocole de suivi et d'alerte a étémis en place en collaboration avec IRSTEA (Cf. Chapitre Mesures de gestion)

Episodes de prolifération

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 2007.

Les zones de baignade n'ont connu aucun dépassement de seuil.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Causes associées aux proliférations de cyanobactéries

Les cyanobactéries sont fréquement présentes dans tous les plans d'eau et sont capables de proliférations extrêmement importantes si les conditions leur sont favorables (température, nutriments...).

Les apports de nutriments par le bassin versant sont ainsi vraissemblablement une des causes associsiées à ces proliférations.

Plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués, accélérés par les activités anthropiques. Selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.

Dans le cadre de l'élaboration et la mise à jour des profils, une étude sur l'origine de l'apport de nutriments et de leurs conséquences sur la qualité des eaux de baignade est en cours de réflexion.

Diagnostic

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

De manière générale, le bassin versant de l'étang de Sanguinet est une source potentielle de pollution directe ou indirecte par transport éventuel de polluants.

Une étude de l'influence des ports et haltes nautiques sur la qualité des eaux de baignade est en cours de réflexion.

La liste ci-dessous reprend les pollutions potentielles qui pourraient affecter les zones de baignade.
Les conditions météorologiques restent un des principaux éléments déclencheurs à prendre en considération.

Pollution liée aux apports du bassin versant,
Pollution liée au réseau d'assainissement,
Pollution liée aux activités nautiques,
Pollution liée à une développement algal,
Pollution éventuelle liée à la présence ou la noyade d'animaux domestiques et sauvages,
Pollution liée aux baigneurs.

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution bactériologique chronique n'a été recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

Aucun risque accidentel de pollution n'a été concrètement identifié.

Tableau bilan

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
Apport via le bassin versant	Privé / commune	Météorologiques Rejets sauvages
Pollution liée aux activités nautiques	Commune / Clubs nautiques	Contexte météorologique Dysfonctionnement Actes malveillants
Pollution liée à un incident sur le réseau d'assainissement,	Commune	Contexte météorologique Dysfonctionnement
Développement algal Prolifération de cyanobactéries	Privé / commune	Météorologiques Apport de nutriments par le bassin versant.
Noyade d'animaux	Aucun Eventuellement : chasseurs lors de battues, animaux domestiques de résidents.	Aucun Eventuellement une battue.
Baigneurs	Baigneurs	Fréquentation Contexte météorologique

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Indicateurs de qualité

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs Escherichia coli et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux douces
370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques
Dans le cadre de l'autocontrôle, les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Qualité de l'eau du bassin versant
Selon les conditions météorologiques, la qualité de l'eau du bassin versant est un indicateur plus ou moins corrélable avec la qualité de l'eau de baignade des zones de baignade de la commune.

Pluviométrie
La pluviométrie est un indicateur de vigilance mais aucune corrélation n'a été établie clairement avec la qualité de l'eau de la zone de baignade.

Cet indicateur de pollution potentielle n'est pas le seul puisque des pollutions sont observées aussi par temps sec.

Incidents, dysfonctionnement
Des incidents ou des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux et d'assainissement peuvent constituer un élément déclencheur de pollution. Les organes du réseau jugés sensibles doivent être équipés d'un système de surveillance et d'alertes.

Fréquentation
Une forte fréquentation de la zone de baignade peut être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température
De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

Avec les données actuelles, aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, n'est suffisamment corrélable avec la qualité des eaux de baignade.

Ainsi, pour l'instant, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus, avec comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Rq : depuis la saison 2010, en concertation avec le laboratoire en charge des prélèvements et des analyses, les seuils en entérocoques intestinaux ont été relevés à 2000 UFC/100mL.

Courbe de corrélation

A ce jour aucune corrélation n'a clairement été démontrée entre un indicateur et la qualité microbiologique. La détermination d'un seuil n'est donc pas pour l'instant envisageable.

Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Pollutions via le bassin versant	Pluviométrie Météorologie	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation démontrée	à déterminer
Pollution liée aux activités nautiques	Incident	Non démontrée	Non	Alerte Incident
Incident technique sur le réseau d'assainissement	Visuel Télésurveillance	Non démontrée	Non	Alerte Incident dans la zone d'étude
Algues et cyanobactéries	Visuel Analyses	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation avec la qualité microbiologique. Cf. recommandations du CSHPF.	Cf. recommandations du CSHPF du 6 mai 2003, ci-après.
Présence d'animaux	Visuel	Aucune	Aucune	Présence
Baigneurs	Fréquentation	Aucune	Aucune	Aucun seuil déterminé.
Pollution bactériologique	Indicateurs microbiologiques	Ces indicateurs microbiologiques sont les indicateurs de qualité de l'eau	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux **660 UFC / 100mL** Escherichia coli **1 800 UFC / 100mL**

Mesures de gestion

L'objectif est de définir, sous forme de procédures, les mesures de gestion déclenchées en cas de dépassement de seuils d'alerte.

Ces procédures définissent particulièrement les personnes chargées de la surveillance des indicateurs, mais aussi toutes les modalités :

- de suivi des indicateurs et/ou de la qualité de l'eau,
- de transmission des alertes,
- de prises de décision,
- de levée de l'alerte *(moment où la qualité de l'eau revient sous les seuils proposés par l'AFSSET ou lorsque l'indicateur choisi repasse sous le seuil d'alerte).*

Ainsi, la procédure, ci-après, présente de manière générale le dispositif de mesures de gestion à mettre en place pour l'ensemble des indicateurs de qualité. Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi sanitaire".

ACTIONS

Indicateurs
- **Surveillance et envoi des indicateurs**
- ex : suivi sanitaire, incident technique, pluviométrie…

Suivi des indicateurs
- **Reception des indicateurs**
- **Transmission des indicateurs**
- **Enregistrement des indicateurs**
- **Archivage des indicateurs**

Analyse des indicateurs
- **Analyse des indicateurs**
- **Vérification des indicateurs** : recontrôle

Mesures de Gestion
- **Protéger la santé des baigneurs** : interdiction de baignade
- **Rechercher les causes de dépassement**
- **Remédier aux causes**

Information du public
- **Informer le public** : affichage des résultats, de l'arrêté
- **Informer le SMGBL**

TRANSMISSION

Indicateurs
- Personne(s) en charge des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Suivi des indicateurs
- Personne(s) en charge du suivi des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Analyse des indicateurs
- Personne(s) en charge de l'analyse des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Mesures de gestion
- Personne(s) en charge des mesures de gestion
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :

Information du public
- Personne(s) en charge de l'information au public
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :

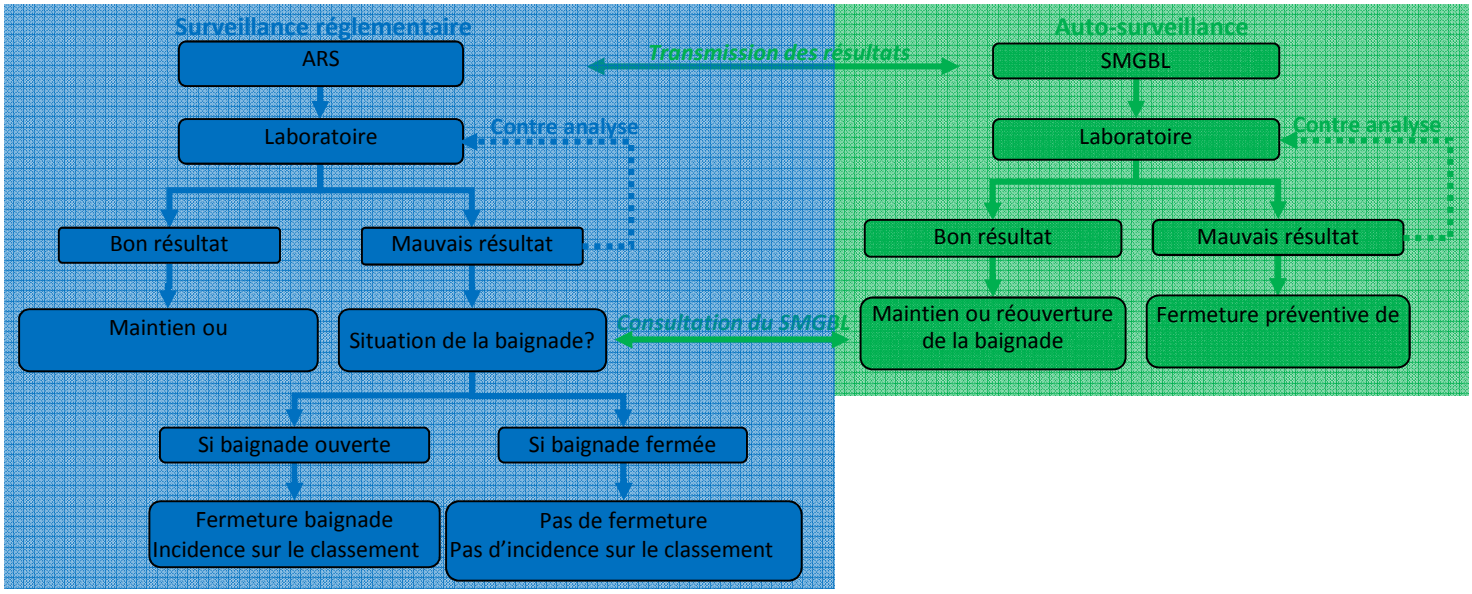
Suivi sanitaire

Procédure contrôle sanitaire / autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses.

Ce programme est établi en collaboration avec l'ARS, en charge du contrôle sanitaire, afin de coordonner les campagnes d'autocontrôle et de contrôle sanitaire de manière efficace.

Au quotidien, il existe un lien direct entre les deux campagnes de prélèvements du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de sorte que les mesures de gestion s'appuient sur l'ensemble des résultats.



Amélioration de la procédure d'autocontrôle

Chaque année, un bilan du suivi sanitaire présenté en fin de saison permet de discuter et d'améliorer les modalités de réalisation et de coordination des 2 campagnes d'analyse.

Par exemple, afin d'étendre le nombre de jours de suivi, il a été convenu depuis 2011, que les prélèvements de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire ne soient plus effectués les mêmes jours.

De plus, les fréquences de prélèvement sont rediscutées chaque année en fonction du contexte et des résultats obtenus.

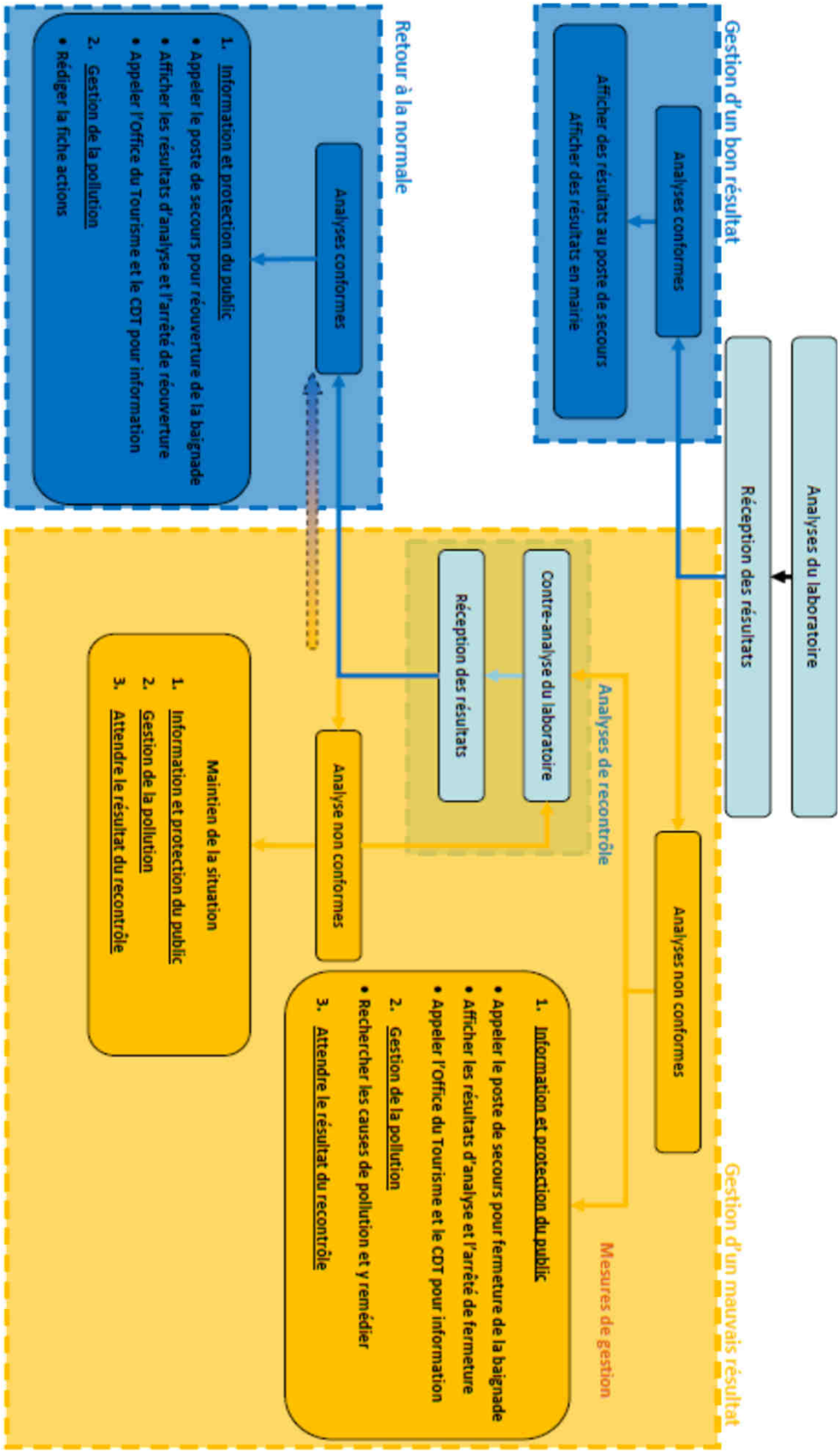
Dans le cas présent, les fréquence de prélèvement du suivi sanitaire sont :
autocontrôle : 2 / semaine

Procédure de gestion des résultats d'analyse (contrôle sanitaire et autocontrôle)

Lors d'un dépassement de seuils, AFSSET (autocontrôle) ou valeur impérative (contrôle sanitaire), le laboratoire déclenche automatiquement un contre-analyse.

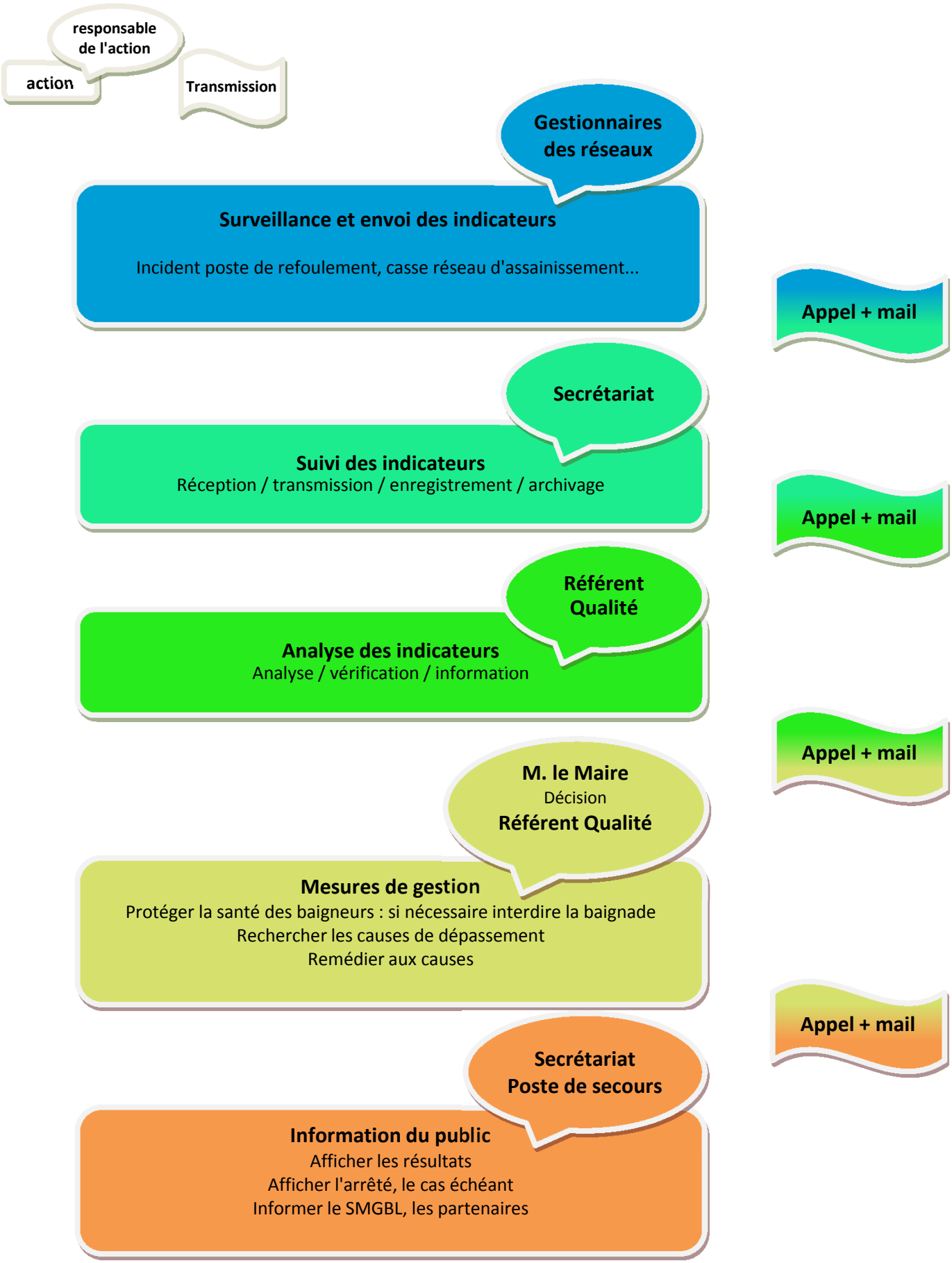
Pendant ce temps, la Personne Responsable des Eaux de Baignade prend les mesures de gestion adéquates (protection des baigneurs, communication, recherche des causes...) telles que présentées ci-dessous.

Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi Sanitaire" élaboré chaque année



Suivi des incidents techniques

La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, par exemple sur le réseau d'assainissement.



Prolifération de cyanobactéries

Recommandations réglementaires

Les mesures de gestion relatives à la prolifération de cyanobactéries sont les recommandations adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Protocole de suivi et d'alerte spécifique

En réponse aux préconisations de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Communauté des Communes des Grands Lacs (CCGL) a mis en place un protocole de suivi et d'alerte en cas de prolifération de cyanobactéries pour la chaîne des étangs des pays du Born. Ce protocole comprend :

Un réseau de surveillance permanent

Un réseau de surveillance composé d'observateurs (pêcheurs, Police Municipale, moniteurs d'activité nautique etc.) ayant la possibilité d'être présents sur le terrain au mieux quotidiennement et tout au long de l'année sur les différentes zones stratégiques est mis en place. La participation au réseau est sur la base du volontariat.

Les observateurs disposent d'une fiche informative synthétique permettant de détecter visuellement et objectivement la présence de Cyanobactéries (aspect, couleur, spécificité etc.).

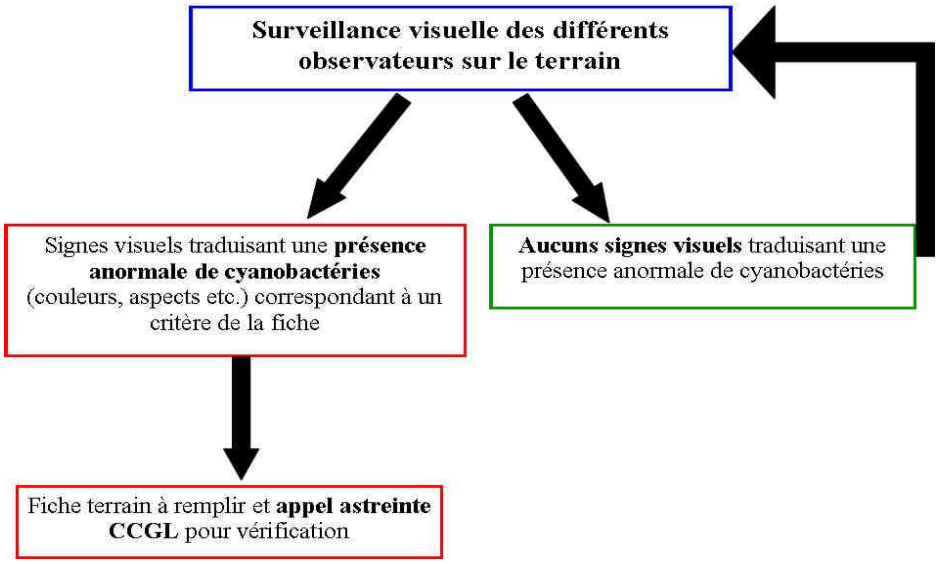
En cas de détection anormale, un numéro de téléphone portable sera d'astreinte (Communauté des Communes des Grands Lacs). Les observateurs doivent alors remplir une fiche d'information et préciser les signes visuels qui indiquent a priori la présence anormale de cyanobactéries.

La Communauté des Communes des Grands Lacs interviendra sur le terrain, d'une part pour valider la présence de cyanobactéries et d'autre part pour coordonner les opérations futures si nécessaire.

L'analyse physico-chimique de l'eau et la quantification de la chlorophylle a (totale et attribuable aux cyanobactéries)

La CCGL réalise à titre expérimental des analyses hebdomadaires de paramètres physico-chimiques de l'eau : T°C, pH, taux d'oxygène dissous, % d'oxygène dissous, conductivité, transparence et turbidité. La CCLG dispose des sondes correspondantes pour effectuer ces analyses.

Aussi, le taux de chlorophylle a totale et le taux de chlorophylle a attribuable aux cyanobactéries seront calculés par l'AglaeTorch, seul outil de terrain fiable, utilisé par Irstea dans le cadre de leur mission d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau.



Procédure : Réseau de surveillance permanent

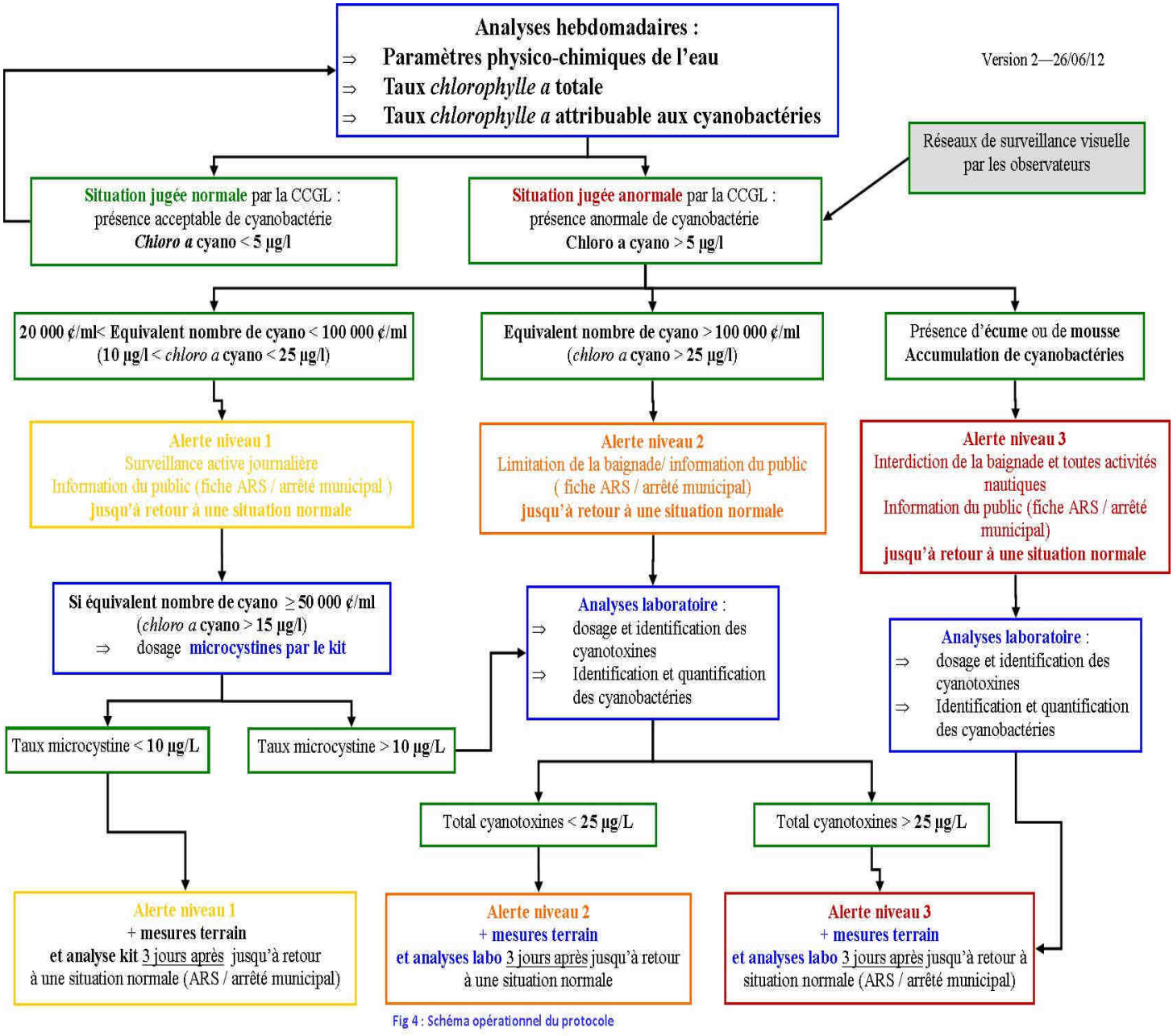


Fig 4 : Schéma opérationnel du protocole

Procédure du suivi analytique mis en place à titre expérimental par la CDCGL.

Tableau bilan des mesures de gestion

Ci-dessous le tableau bilan des mesures de gestion mises en place.

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Référent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Recontrôle Interdiction éventuelle de la baignade	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Gestionnaire Services municipaux	Incident	Risque de déversement dans le lac	Informations auprès des usagers / gestionnaires ?	Intervention + impact sanitaire (autocontrôle)	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Délégataire Service technique	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Visite, télésurveillance et téléalarme	Intervention + impact sanitaire (autocontrôle)	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Service technique et du poste de secours	Prolifération d'algues ou cyanobactéries	Recommandations CSHPF	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Recommandations CSHPF	Retour à la normale des indicateurs
Service technique et du poste de secours	Présence d'animaux morts	Présence	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Limitation de la baignade éventuelle	Animal évacué et fin de l'impact sanitaire éventuel.

Pollutions à court terme et révision des indicateurs

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade doit en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Plan d’action

Le plan d’action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Il existe aucune pollution bactériologique chronique influençant la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Préparation de la saison

Afin de préparer au mieux la saison estivale, il est préconiser en amont de :

* vérifier l'état de fonctionnement de tout le matériel et équipements présents sur la plage (notamment les installations sanitaires et les douches), les points sensibles du réseau d'assainissement et de manière générale faire un point sur les sources de pollution potentielles identifiées.

* de participer à la réunion d'avant-saison ayant pour but de :
- regrouper tous les référents qualité pour rappeler à chacun leur rôle,
- de présenter les modalités du suivi sanitaire et les mesures de gestion associées,
- de rappeler les obligations des maires, notamment en termes d'information au public.

Document de synthèse : Plage de Port Maguide, commune de Biscarrosse

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 29/08/2014*

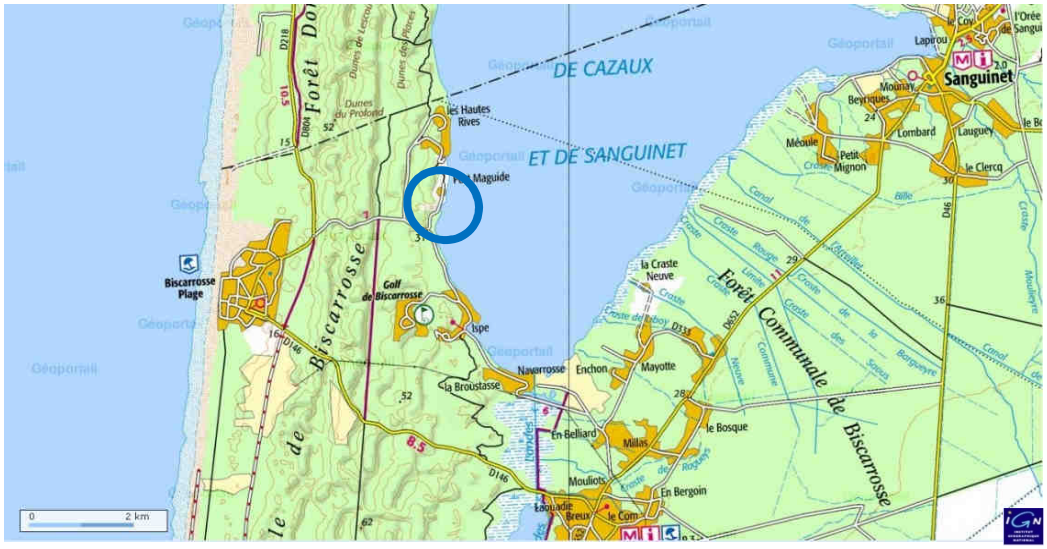
Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Port Maguide
Commune : Biscarrosse
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M.DUDON
Période d'ouverture : 29/06 au 01/09
Heures de surveillance : 12h30 - 18h30



La zone de baignade est placée arbitrairement sur ce schéma.

Présentation de la zone d'étude





Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	A	A	B	A	B	B

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Incident réseau	Moyen (non démontré)	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
Aucune			

Document de synthèse : Plage de Maguide, commune de Biscarrosse

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 29/08/2014*

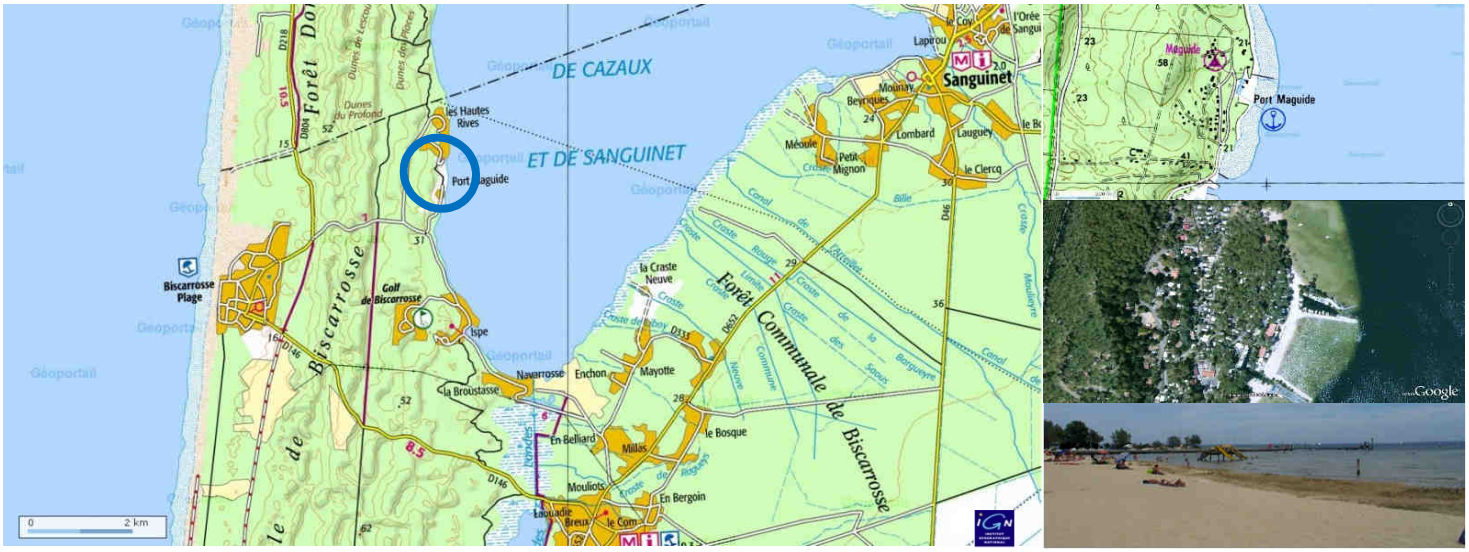
Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Maguide
Commune : Biscarrosse
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M.DUDON
Période d'ouverture : de juin à mi-septembre
Heures de surveillance : pas de surveillance



La zone de baignade est placée arbitrairement sur ce schéma.

Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	C	B	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Incident réseau	Faible	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
11/08/2008	*E. coli.* (6130 UFC/100ml)	Inconnue	Oui
01/08/2007	*E. coli.* (2279 UFC/100ml)	Inconnue	Oui